

GUIDE DES

BONNES PRATIQUES

PEDAGOGIQUES

sur les Espaces Naturels Sensibles

(ENS)

SOMMAIRE

CHARTRE GERENALE DES BONNES PRATIQUES PEDAGOGIQUES SUR LES ENS.....	1
--	----------

FICHES SITES

• ENS du Bois de la Bâtie	3
• ENS de la boucle de la Taillat	6
• ENS du col du Coq	10
• ENS de la Colline de Comboire.....	13
• ENS de l'étang de Côte Manin et de la zone humide du Rivier	17
• ENS des lacs et marais de Matheysine - Secteur Marais et étang du Crey.....	20
• ENS Lacs et marais de Matheysine – Secteurs tourbière de la Fayolle, roselière du belvédère Messiaen et roselière du Miradou.....	24
• Réserve Naturelle Nationale du lac Luitel.....	28
• ENS du marais de Montfort	32
• ENS du marais des Sagnes.....	36
• ENS du Marais des Seiglières	40
• ENS du Marais du Val d'Ainan.....	43
• ENS de la tourbière de l'Arselle	47
• ENS des tourbières de l'Herrétang et de la Tuilerie.....	50

CHARTRE GERENALE DES BONNES PRATIQUES PEDAGOGIQUES SUR LES ENS



RÈGLEMENTATION

- Se reporter systématiquement à la signalétique en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) à l'entrée des sites. Dans le cas contraire, se référer aux sites internet des communes et du Département.
- Se reporter également à la réglementation complète : Arrêtés municipaux, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), ...

Sur les sites il est interdit de :

- prélever toute espèce animale, végétale, champignons, lichens ou minéraux
- manipuler toute espèce animale protégée
- faire du feu
- laisser des déchets (même biodégradables)
- faire du survol en drone
- altérer le milieu en général (sol, habitats...)
- porter atteinte aux infrastructures et équipements
- camper

□ **Avant la sortie, je m'engage à :**

- vérifier que le site est ouvert au public à la date prévue de l'animation (fermeture saisonnière, travaux, événements ponctuels). Informations à consulter [ici](#).
- m'assurer que les enseignants ont bien procédé à la réservation du site, via <https://isereconnect.fr/accueil-visites-ens/>
- inciter les enseignants à prendre un sac poubelle si un pique-nique est prévu sur le site
- [prévenir le gestionnaire](#) de la venue d'un groupe dans le cadre d'une visite hors dispositif « A la découverte des ENS ».
- anticiper l'accès au site (route d'accès, parking, arrêt de bus)
- vérifier les zones accessibles au public sur le site choisi

- prendre connaissance de la réglementation de chaque site (voir encart haut de page).
- informer, lors des rendez-vous de préparation avec les bénéficiaires, de la fragilité des sites et des possibles restrictions des activités.

□ Pendant la sortie, je m'engage à :

- préférer les activités ne nécessitant pas de capture d'animaux.
- proscrire les activités nécessitant la cueillette de végétaux.
- proscrire les activités altérant le sol et les habitats (cairns, trous...)
- faire adopter au groupe une attitude discrète respectant la quiétude du site, favorisant l'écoute et l'observation, ainsi que la conciliation des usages.
- proscrire les pêches pédagogiques lors de périodes de sécheresse.
- limiter les pêches pédagogiques au seul animateur qui mettra les animaux dans des bacs d'observation pour les enfants, en accompagnant d'explications :
 - l'animateur est seul autorisé à capturer à des fins pédagogiques,
 - les précautions à prendre pour capturer et relâcher les animaux.
- utiliser les points de rassemblement déjà utilisés auparavant, pour limiter le piétinement (particulièrement lors des pique-niques)
- respecter les zones de défens,
- si la sortie se fait de nuit, utiliser une lampe à lumière rouge pour limiter l'éblouissement et le dérangement
- relâcher dès la fin de l'observation les invertébrés aquatiques ou terrestres.
- expliquer au groupe comment faire ses besoins dans la nature sans laisser de traces

En tant que professionnel de l'animation nature, je reconnais avoir pris connaissance de la charte des bonnes pratiques pédagogiques et de la fiche associée au site (si existante), et m'engage à respecter les bonnes pratiques d'animation dans le cadre de mon activité au sein des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère.



A :

Le :

Signature :

FICHES SITES

ENS du Bois de la Bâtie

RÈGLEMENTATION



ACCÈS

- Parking à l'entrée de l'ENS en arrivant par la RD 165 (point GPS [ici](#)).
- Le site est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

DESCRIPTION DU SITE

- **Communes** : Le Versoud et St Ismier
- **Gestionnaire** : Corinne RIBAUT (04 76 00 37 97 / 06 37 23 51 99)
- **Capacité d'accueil du site** : 70 élèves
- **Aménagements** : toilettes sèches, espace avec bancs
- **Milieus naturels présents** : forêt alluviale, verger conservatoire, prairie, mares, étangs.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Vigilance à avoir aux abords de la mare pédagogique : les hautes herbes sont favorables aux tiques.
- Usages : vélos individuels ou en groupe, chevaux (seulement sur la partie après le Lac Chartreuse), pêche depuis les 8 postes de pêche en rive Sud.

CONDUITE À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés
- à partir de mi-juillet, la prairie est fauchée. Privilégier tout de même les zones suivantes : autour de la mare pédagogique pour les activités et sous le saule, le tilleul ou le merisier pour le pique-nique.
- Respecter la zone de défens autour de la mare pédagogique.
- S'il y a des chevaux, faire adopter au groupe une attitude calme pour éviter de les effrayer.

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- Thématiques : forêt alluviale, oiseaux des étangs, castor, verger, biodiversité de la mare.
- fonctionnalité : réservoir de biodiversité, corridor écologique.
- principes de gestion innovants ou participatifs : l'Association des Croqueurs de Pomme a apporté ses conseils pour la valorisation et la gestion du verger. Une taille douce d'entretien a lieu durant l'hiver 2023-2024 par une entreprise compétente dans la taille de vergers conservatoires. Aucun traitement.

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Petite pêche dans la mare NON pédagogique. Petite pêche dans la mare pédagogique par temps de sécheresse (affichage sur place).	Petite pêche dans la mare pédagogique hors période de sécheresse , uniquement par l'animateur ou l'animatrice.
Cueillette des pommes le mois précédant la Fête du Verger (affichage sur place).	Cueillette de pommes (1 sac cabas par classe)
Land'art avec des éléments issus de prélèvements vivants ou de déplacements des minéraux et laissés sur place.	Land'art avec les éléments se trouvant déjà au sol, suivi d'une remise en l'état.
Herbier issu de la cueillette.	Herbier photographique ou dessin d'observation.
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repasse, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore.
Cuisine sauvage avec cueillette sur le site	Découverte tactile et olfactive des plantes (sans les arracher). Dégustation des fruits du verger hors mois précédant la fête du verger.
	Observation avec des boîtes loupes (ou équivalent) des petites bêtes de la prairie (verger) ou du sol.

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Crapaud commun (*Bufo bufo*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Couleuvres helvétique (*Natrix helvetica*) et vipérine (*Natrix maura*), Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*).
- Oiseaux : Cygne tuberculé (*Cygnus olor*), Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Grande aigrette (*Ardea alba*), Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*).
- Plantes : Germandrée des marais (*Teucrium scordium*)



Germandrée des marais

CARTOGRAPHIE



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Source : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



Fond de carte : Bing satellite / Source : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère

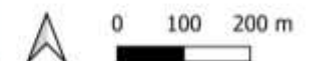
- Parking
- Toiletes
- Sentiers
- Observatoires
- Verger conservatoire
- Passe à poissons
- Mare pédagogique
- Mare de conservation (non pédagogique)
- Zone interdite d'accès
- Limite de l'ENS



Mare pédagogique



Mare pédagogique



ENS de la boucle de la Taillat

RÉGLEMENTATION



ACCÈS

- Accès par le chemin de Malacher (pont au-dessus de l'A41) ou par le chemin de l'Île d'amour (passage sous la N87, hauteur limitée aux véhicules < à 4 mètres) puis :
 - o Parking 1 (point GPS [ici](#) ; voir carte) pour déposer les enfants (10 min d'accès jusqu'au lac) ;
 - o Parking 2 (point GPS [ici](#) ; voir carte) pour stationnement et retournement des cars (20 min d'accès jusqu'au lac).
- Site accessible aux PMR (sentier des digues de l'Isère)

DESCRIPTION DU SITE

- **Commune** : Meylan (38240)
- **Gestionnaire** : Service Transition écologique de la commune de Meylan.
Contact : mairie@meylan.fr / laura.nguyen@meylan.fr
- **Capacité d'accueil du site** : 80 personnes
- **Aménagements** : espace pique-nique au niveau du parking 1 (P1)
- **Milieus naturels présents** : mares, prairie, lac, roselière, forêt alluviale et l'Isère en bordures de site.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Usages du site : pêche sur la rive Nord, chevaux, sports de nature (randonnée, course à pied). Très peu de travaux forestiers (forêt en libre évolution) sauf pour raisons de sécurisation des sentiers. Berges du lac très fréquentées en période estivale. La chasse est interdite sur le site.
- Plusieurs zones de quiétude sont présentes sur le site (voir carte) : l'accès y est interdit. A pieds, il est possible d'aller jusqu'au point de vue en rive Sud (ensuite, le retour se fait par le même chemin).
- La baignade dans le lac est interdite et peut s'avérer dangereuse (connectivité avec la nappe de l'Isère ; en cas de variations de niveau, un courant circulaire peut se créer au centre du lac).

CONDUITE À TENIR

- Respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...).
- En cas de rencontre avec les chevaux, veiller à faire adopter au groupe une attitude calme et de ne pas caresser les animaux.

HISTORIQUE DU SITE

L'ENS de la boucle de la Taillat est une ancienne gravière qui a été exploitée jusque dans les années 1970-1980. Les matériaux extraits ont été utilisés pour la construction des grands axes routiers de la métropole (autoroutes, rocade, ...). En parallèle, le site était également un lieu de loisirs (pêche, baignade...). En 2000, une partie du site est classée en ZNIEFF (types I et II). Il a été labellisé « Espace Naturel Sensible » en 2004 et l'ouverture au public s'est faite en 2006. Le site regroupe plusieurs propriétaires (commune de Meylan, SYMBHI, propriétaires privés). L'activité de pêche sur le site est gérée par l'AAPPMA Belledonne (convention établie avec la commune de Meylan).

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- forêt alluviale (essences et succession écologique, cycle de la matière organique, ...)
- macrofaune et flore des mares, faune du lac (oiseaux, poissons)
- arthropodes et plantes des milieux ouverts
- espèces Exotiques Envahissantes (buddleia, solidage géant, asters américains)
- paysage (vue depuis le lac sur le massif de Belledonne, le chêne de Venon)
- historique du site
- fonctionnement hydraulique (buses, prairies d'extension des crues, nappe alluviale...)
- principes de gestion innovants ou participatifs : fauche tardive des prairies, forêt en libre évolution, taille des arbres têtards, entretien de falaises pour la nidification des guêpiers d'Europe (zone non accessible au public).

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol
Land'art avec des éléments issus de prélèvements des minéraux et laissé sur place	Land'art avec des éléments se trouvant au sol, suivi d'une remise en l'état
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans les arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore...
	Observation des invertébrés du sol à l'aide de boîtes loupes (ou équivalent)
	Petite pêche par l'animateur ou l'animatrice dans les mares pédagogiques (voir carte)

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Grenouilles agile (*Rana dalmatina*) et rousse (*Rana temporaria*), Tritons palmé (*Lissotriton helveticus*) et alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Couleuvres helvétique (*Natrix helvetica*) et verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*).
- Mammifères : Blaireau européen (*Meles meles*), Castor d'Europe (*Castor fiber*), Renard roux (*Vulpes vulpes*).
- Oiseaux : Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), Pic épeichette (*Dryobates minor*), Hibou moyen-duc (*Asio otus*), Chouette hulotte (*Strix aluco*).
- Plantes : Samole de Valérand (*Samolus valerandi*) et Germandrée des Marais (*Teucrium scordium*) en rive Nord (très sensibles au piétinement), Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*).



Samole de Valérand



Germandrée des marais

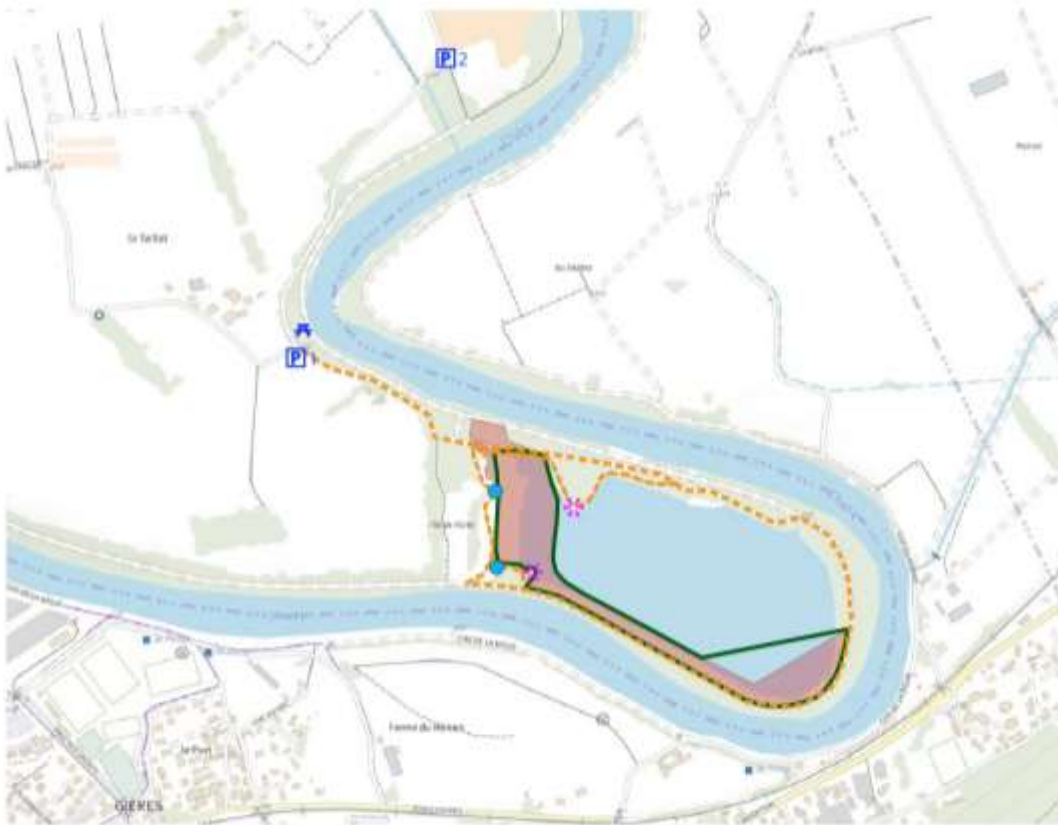


Orchis pyramidal



Gratiolle officinale

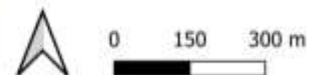
CARTOGRAPHIE



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Sources : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



Fond de carte : Bing satellite / Sources : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



ENS du col du Coq

RÈGLEMENTATION



ACCÈS

- Accès cars par St Bernard du Touvet (D30 puis D30E).
- Parking du col du coq (lien GPS [ici](#)) ; plateforme d'attente pour les cars (lien GPS [ici](#)) > voir carte
- Le site n'est pas accessible aux cars en hiver (mi-novembre à fin avril : consulter le site du [Département](#))
- Site non accessible aux PMR.

DESCRIPTION DU SITE

- **Commune** : Plateau des petites roches (38660) et Saint Pierre-de-Chartreuse (38380)
- **Gestionnaire** : Département
Contact : Guillaume COURTOIS guillaume.courtois@isere.fr / 04 76 58 16 63
- **Capacité d'accueil du site** : 90 personnes
- **Milieux naturels présents** : forêt de moyenne montagne (hêtraie-sapinière), pâturages, falaises.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Usages : pâturages (troupeau de 1200 ovins avec 4 chiens de protection), chasse, sports de nature (trail, randonnée, escalade, vol libre, ski de randonnée). Très peu d'exploitation forestière.
- Le sentier Est (depuis le col de Pravouta en passant par le col des Ayes pour rejoindre le col du Coq est en prérogative Accompagnateur Moyenne Montagne (exposé et peut être très glissant même après plusieurs jours sans pluie). Sans AMM, plutôt privilégier un aller-retour depuis le 2e parking jusqu'à Pravouta.

CONDUITE À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés.
- En cas de rencontre avec le troupeau, veiller à faire adopter au groupe une attitude calme et de ne pas caresser les animaux (chiens de protection compris). Des ressources sur le pastoralisme sont disponibles [ici](#) (BD, vidéos...).
- respecter la zone de quiétude du tétras-lyre en restant uniquement sur le sentier balisé pour accéder au sommet de Pravouta (voir carte).

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- forêt de moyenne montagne, gestion forestière (libre évolution sauf si danger)
- faune et flore de moyenne montagne et adaptations à l'altitude
- paysage, étagement de la végétation
- principes de gestion innovants ou participatifs : pâturage par des ovins.

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol
Lard'art avec des éléments issus de prélèvements des minéraux et laissé sur place	Land'art avec des éléments se trouvant au sol, suivi d'une remise en l'état
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans les arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore...
Cueillette des baies (myrtilles, framboises)	
	Observation des invertébrés du sol à l'aide de boîtes loupes (ou équivalent)
	Petite pêche par l'animateur ou l'animatrice dans la mare (voir carte)

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), Orvet fragile (*Anguis fragilis*), Vipère aspic (*Vipera aspis*).
- Insectes : Apollon (*Parnassius apollo*), Semi-apollon (*Parnassius mnemosyne*).
- Oiseaux : Chevêchette d'Europe (*Glaucidium oasserinum*), Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), Gêlinotte des bois (*Tetrastes bonasia*), Têtras-Lyre (*Lyrurus tetrrix*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Cassenoix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*).
- Mammifères : Chamois européen (*Rupicapra rupicapra*), Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*), Loup gris (*Canis lupus*), Lynx boréal (*Lynx lynx*), Cerf élaphe (*Cervus elaphus*).
- Plantes : Orpin blanc (*Sedum album*), Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), Gagée jaune (*Gagea lutea*), Lys martagon (*Lilium martagon*), Tulipe australe (*Tulipa australis ssp australis*), Epipogon sans feuille (*Epipogium aphyllum*).



Orpin blanc



Sabot de Vénus



Gagée jaune



Lys martagon

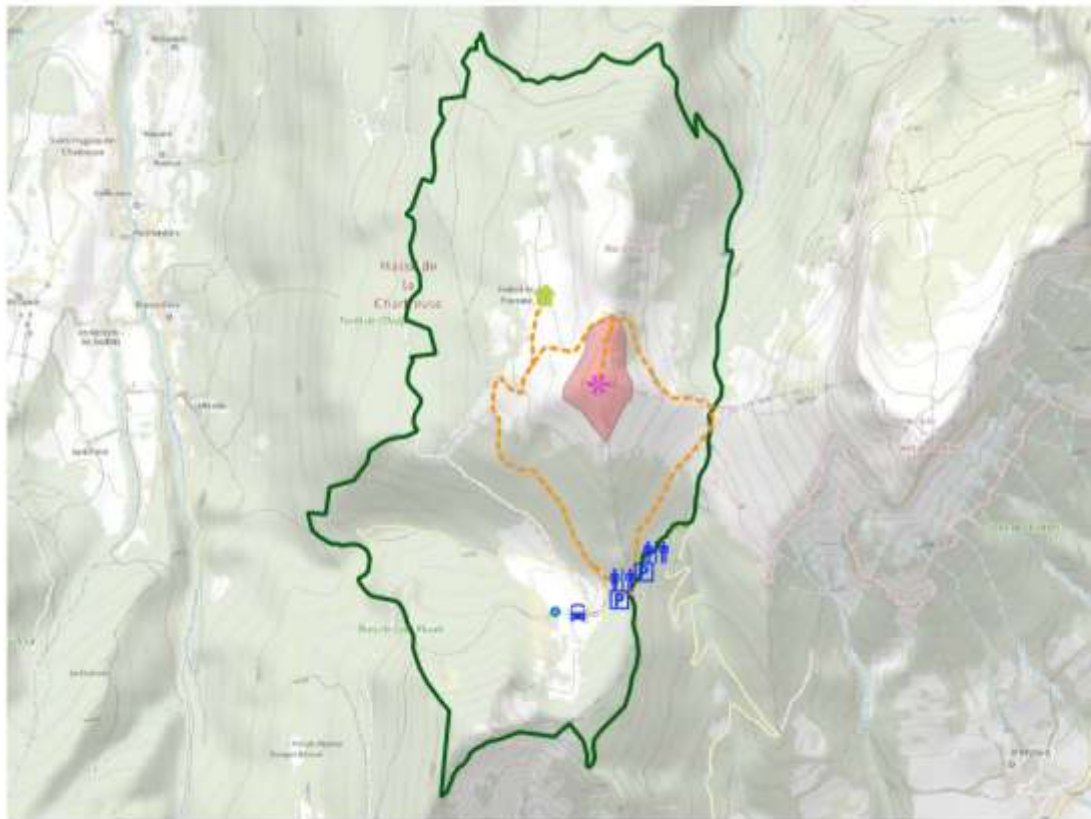


Tulipe australe

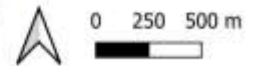


Epipogon sans feuille

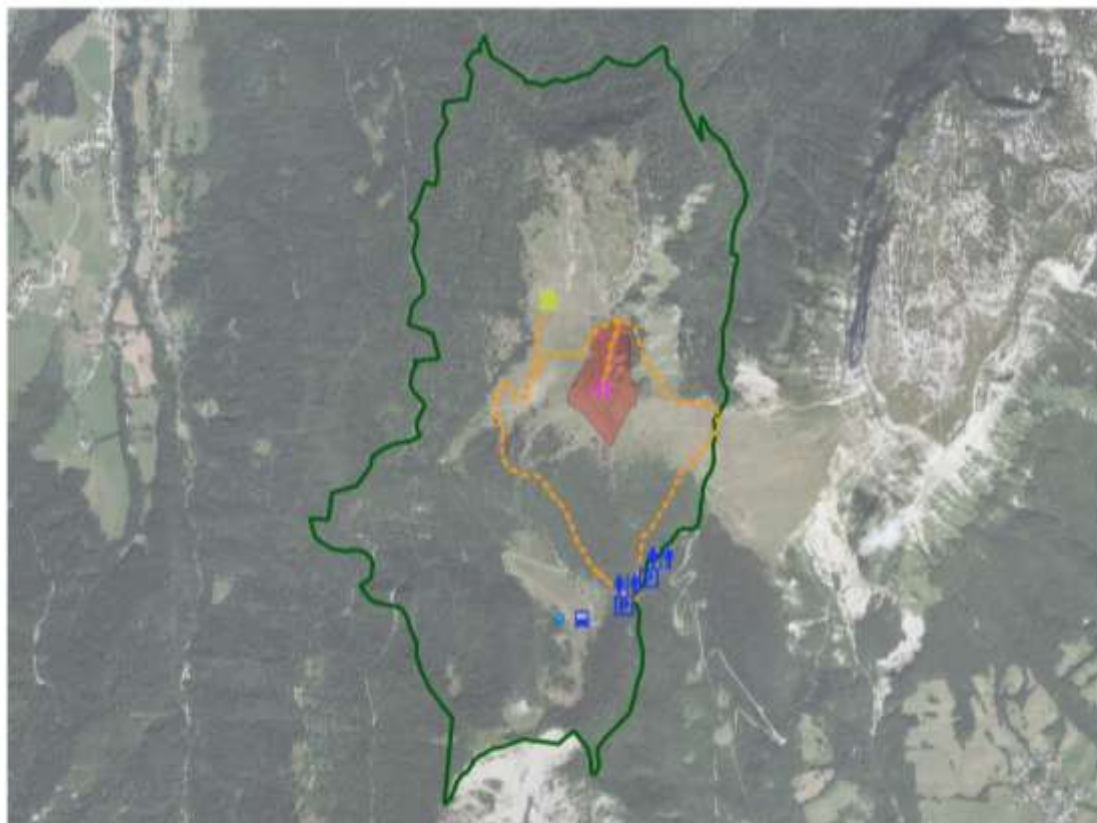
CARTOGRAPHIE



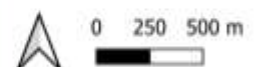
- Parkings (dépose des groupes)
- Parking cars
- Toilettes
- Mare
- Point de vue
- Habert de Pravouta
- Sentiers
- Zone de quiétude (tétras-lyre)
- Limite de l'ENS



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Source : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



- Parkings (dépose des groupes)
- Parking cars
- Toilettes
- Mare
- Point de vue
- Habert de Pravouta
- Sentiers
- Zone de quiétude (tétras-lyre)
- Limite de l'ENS



Fond de carte : Bing satellite / Source : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère

ENS de la Colline de Comboire

RÈGLEMENTATION



ACCÈS

- arrêt de bus Pré Nouvel (tram A puis ligne 29)
- arrêt de bus Col de Comboire (ligne C6/C2/tram C puis ligne 21)
- le site est accessible aux PMR par l'arrêt de bus « Pré Nouvel » en prenant la route en direction du fort de Comboire. Les autres sentiers ne sont pas accessibles.

DESCRIPTION DU SITE

- **Communes** : Claix (38640) et Seyssins (38180)
- **Gestionnaires** : Services Environnement développement durable de Claix (04 76 98 45 92) et Seyssins (04 76 70 39 17).
- **Capacité d'accueil du site** : 60 élèves
- **Milieus naturels présents** : forêt de type méditerranéenne, falaises.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- usages : vélos, militaires en exercice, escalade, agriculture, chasse, équitation
- propriété du ministère des Armées (passage éventuel de militaires sur la rive gauche du Drac)
- berges du Drac : montée rapide des eaux, barrages en amont, éboulements
- ne pas emprunter les sentiers interdits : falaises, galeries et fontis (effondrement d'une galerie souterraine)
- présence de barbelés et de piquets semi-enterrés au-dessus du Fort de Comboire

CONDUITES À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés.
- être vigilant à ne pas pénétrer sur les propriétés privées et les milieux déjà perturbés en restant sur les sentiers balisés.
- ne pas pénétrer dans les zones d'interdictions temporaires s'il y en a : terrain militaire sur la rive gauche du Drac, et/ou bulle de quiétude (présence de rapaces rupestres).

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- forêts collinéenne et méditerranéenne, pelouses sèches, falaises, ripisylve, ...
- géomorphologie, paysages (métropole, massifs montagneux, fonctions du territoire...)
- faune : traces et indices, oiseaux rupestres et forestiers
- culture et histoire, activités agricoles
- fonctionnalités : réservoir de biodiversité, corridor écologique, site périurbain multi-usages
- principes de gestion innovants ou participatifs : écopastoralisme, cogestion du site par 2 communes.

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol
Land'art avec des éléments issus de prélèvements vivants ou de déplacements des minéraux et laissé sur place.	Land'art avec des éléments se trouvant déjà au sol, suivi d'une remise en l'état
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore, ...
Nuit à la belle étoile	Affût nocturne
	Observation des invertébrés du sol à l'aide de boîtes loupes (ou équivalent).
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation

ZONE D'EXPERIMENTATION PEDAGOGIQUE

- Le parc de Pré Nouvel (voir carte) ne fait pas parti de l'ENS et est constitué d'une diversité d'habitats (mares, ruisseau, prairies...). Cette diversité offre des potentiels d'animations intéressants : faune et flore des mares et des ruisseaux, invertébrés des milieux ouverts. Cet écoquartier est également équipé de lentilles pour créer des zones tampons en cas de fortes pluies. Le site offre également un point de vue pour aborder le paysage.
- Des visites du Fort de Comboire sont possibles, se renseigner sur le site des [Amis du Fort de Comboire](#)

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), Alyte accoucheur (*Bufo obstetricans*), Couleuvres verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et vipérine (*Natrix maura*), Coronelle girondine (*Coronella girondica*).
- Mammifères : Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Murin d'alcat hoé (*Myotis alcat hoé*), Castor d'Europe (*Castor fiber*).
- Oiseaux : Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Hibou grand-duc (*Bubo bubo*), Fauvette passerinette (*Curruca iberiae*).
- Plantes : Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*), Biscutelle à feuille de chicorée (*Biscutella cichoriifolia*), Aster amelle (*Aster amellus*), Inule de Suisse (*Inula helvetica*).



Genévrier thurifère



Biscutelle à feuille
de chicorée

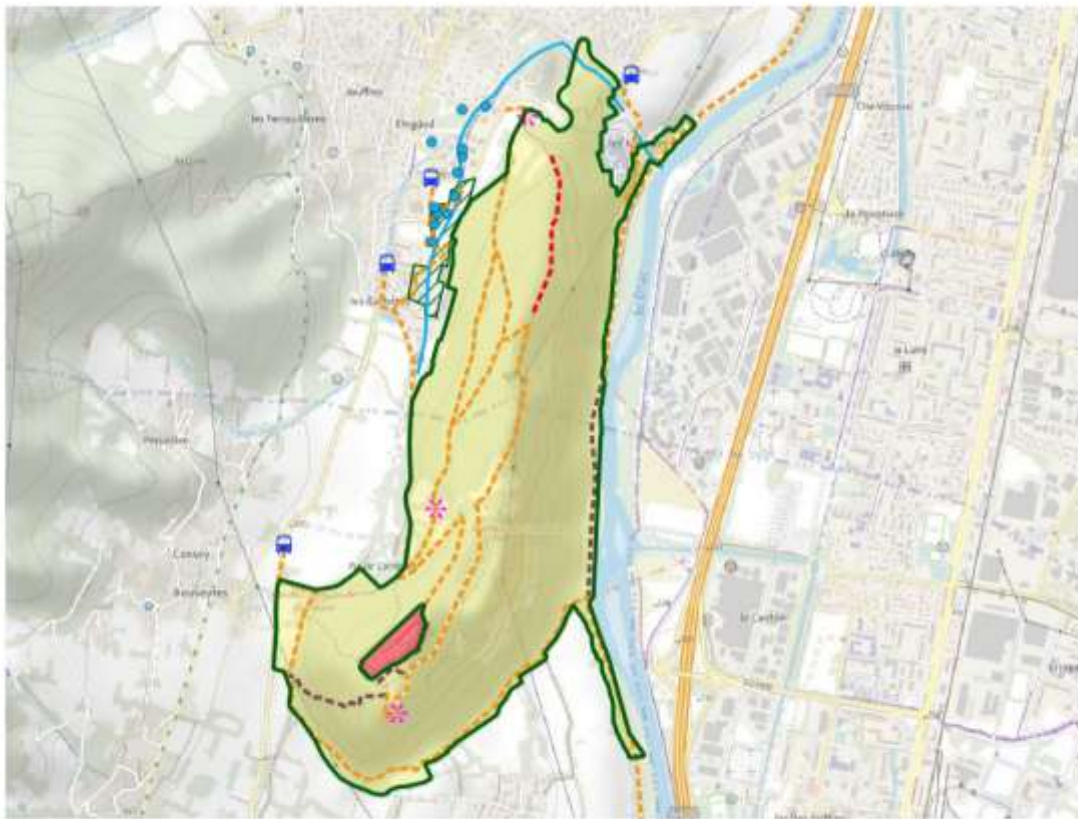


Aster amelle



Inule de Suisse

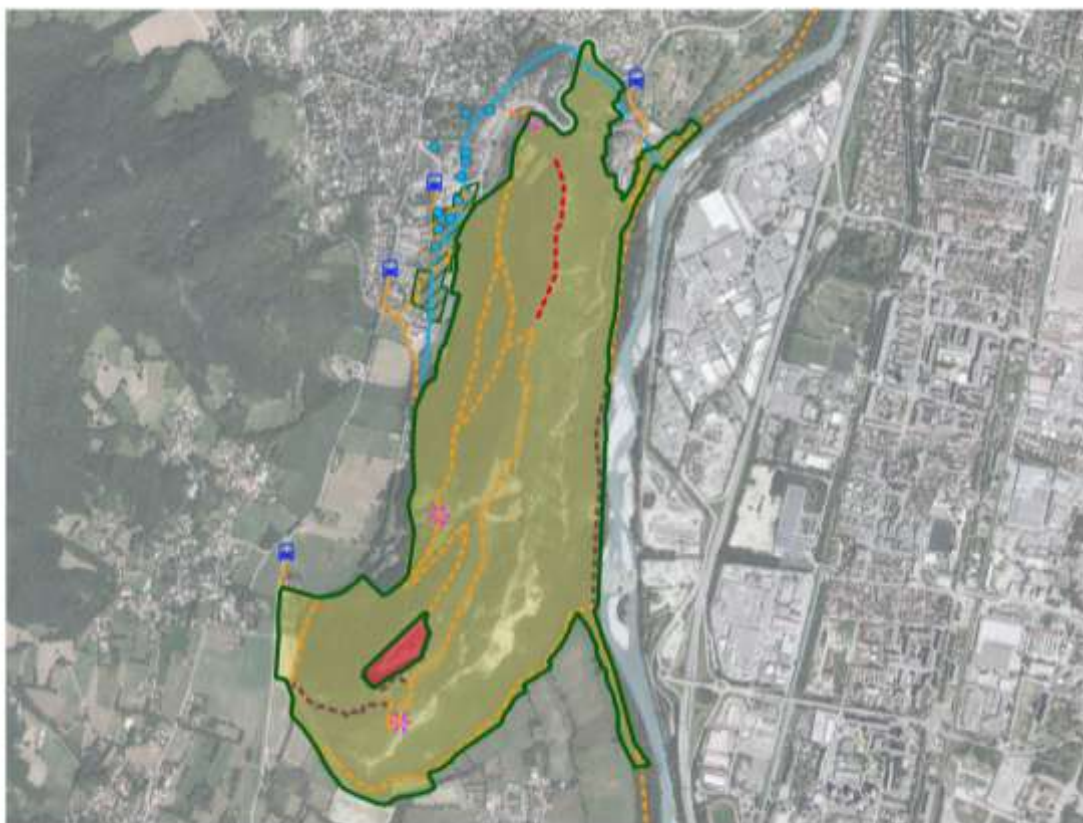
CARTOGRAPHIE



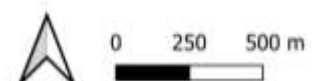
-  Arrêts transports en commun (lignes 19 et 21)
-  Points de vue
-  Mares
-  Cours d'eau
-  Sentiers conseillés
-  Sentiers déconseillés
-  Sentiers interdits
-  Pré Nouvel
-  Limite de l'APPB
-  Zone interdite d'accès (fort)
-  Limite de l'ENS



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Source : gestionnaires ENS / Auteur : FNE Isère



-  Arrêts transports en commun (lignes 19 et 21)
-  Points de vue
-  Mares
-  Cours d'eau
-  Sentiers conseillés
-  Sentiers déconseillés
-  Sentiers interdits
-  Pré Nouvel
-  Limite de l'APPB
-  Zone interdite d'accès (fort)
-  Limite de l'ENS



Fond de carte : Bing satellite / Source : gestionnaires ENS / Auteur : FNE Isère

ENS de l'étang de Côte Manin et de la zone humide du Rivier

RÈGLEMENTATION



La baignade est interdite dans l'étang.

ACCÈS

- Parking de l'ENS (lien GPS [ici](#))
- Sortie 9 de l'A48 en direction de « La Côte St André/Rives/Aéroport Grenoble-Isère/Lac de Paladru »
- Site non accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

DESCRIPTION DU SITE

- **Communes** : Apprieu (38140) et Saint Blaise-du-Buis (38140)
- **Gestionnaires** : Communes de Saint Blaise-du-Buis, d'Apprieu et le Département
Contact : Thomas LINOSSIER : thomas.linossier@isere.fr
- **Capacité d'accueil du site** : 90 élèves
- **Aménagements** : 3 panneaux pédagogiques sur les thématiques de la passe à poisson, de l'étang et de la forêt.
- **Milieus naturels présents** : forêt alluviale, étangs, cours d'eau, mares.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- usages : chasse, pêche, randonneurs, VTTistes
- Après de fortes pluies une partie du sentier longeant la Fure en rive droite peut être partiellement ou complètement inondé

CONDUITES À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés.
- rester sur les chemins signalés sur la carte
- s'informer d'éventuels jours de chasse sur le site auprès de l'ACCA se Saint Blaise-du-Buis

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- Cycle de l'eau, forêt alluviale/ripisylve
- Faune : traces et indices, arthropodes aquatiques des mares et cours d'eau, poissons, amphibiens

- Corridors écologiques (trame bleue) ; une passe à poisson a été aménagée sur le site (voir carte)
- Historique du site : origine de la création de l'étang (force motrice pour assurer une alimentation continue des turbines des usines de tissage).

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Petite pêche d'invertébrés aquatiques en dehors de la mare pédagogique (voir carte)	Petite pêche d'invertébrés aquatiques par l'animateur ou l'animatrice dans la mare pédagogique (voir carte) et le long de la Fure.
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol, suivi d'une remise en l'état
Land'art avec des éléments issus de prélèvements vivants ou de déplacements des minéraux et laissé sur place.	Land'art avec des éléments se trouvant déjà au sol, suivi d'une remise en l'état
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore, ...
Nuit à la belle étoile	Affût nocturne
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation

ESPECES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Salamandre tâchetée (*Salamandra salamandra*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Grenouilles agile (*Rana dalmatina*) et rousse (*Rana temporaria*), Couleuvres helvétique (*Natrix helvetica*), verte et jaune (*Hierophis viriflavus*) et vipérine (*Natrix maura*), Lézard vert (*Lacerta bilineata*).
- Insectes : Anax empereur (*Anax imperator*), Caloptéryx hémorroïdal (*Calopteryx hemorrhoidalis*), Belle-Dame (*Vanessa cardui*), Paon du jour (*Aglais io*).
- Mammifères : Blaireau européen (*Meles meles*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Rat des moissons (*Micromys minutus*), Murin à oreilles échancrés (*Myotis emarginatus*).
- Oiseaux : Cincle plongeur (*Clinclus cinclus*), Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), Milan noir (*Milvus migrans*).
- Plantes : Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), Gesse sans vrille (*Lathyrus nissolia*).



Ophioglosse commun

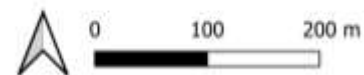


Gesse sans vrille

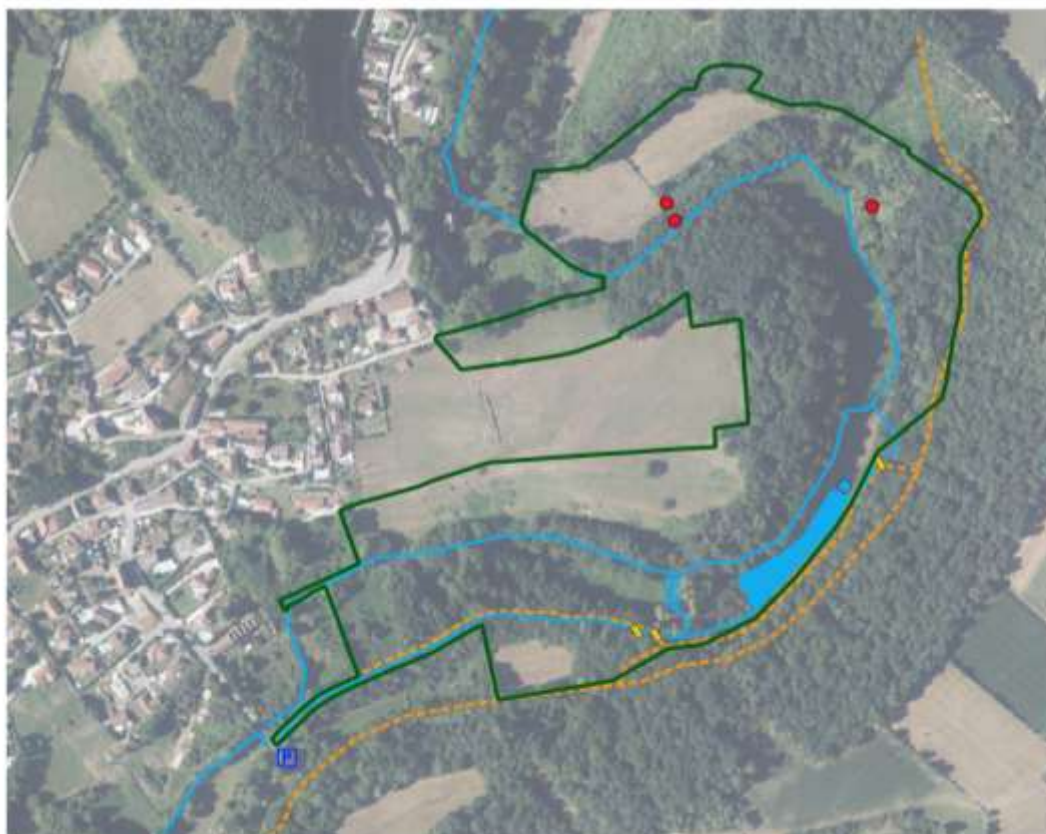
CARTOGRAPHIE



- P Parking
- ◆ Passerelles
- Passe à poissons
- Cours d'eau (la Fure)
- Etang
- Mare pédagogique
- Mares de conservation (non pédagogiques)
- Sentiers
- Limite de l'ENS



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Sources : plan de gestion de l'ENS, gestionnaire / Auteur : FNE Isère



- P Parking
- ◆ Passerelles
- Passe à poissons
- Cours d'eau (la Fure)
- Etang
- Mare pédagogique
- Mares de conservation (non pédagogiques)
- Sentiers
- Limite de l'ENS



Fond de carte : Bing satellite / Sources : plan de gestion de l'ENS, gestionnaire / Auteur : FNE Isère

ENS des lacs et marais de Matheysine - Secteur Marais et étang du Crey

RÉGLEMENTATION



ACCÈS

- Accès cars :
 - o depuis La Mure par la D529
 - o depuis Pierre-Châtel par la D115B puis D529.
- Parking de l'étang (lien GPS [ici](#))
- Site accessible aux PMR.

Les chiens sont admis en laisse sur les sentiers uniquement (pas de divagation).

La pénétration dans les roselières et le boisement humide est interdite.

DESCRIPTION DU SITE

- **Commune** : Susville (38350)
- **Gestionnaire** : Union des Pêcheurs de la Matheysine (étang) / Département (marais en APPB)
Contact : Amandine LEMERCIER amandine.lemercier@isere.fr / 06 33 34 87 44
- **Capacité d'accueil du site** : 70 élèves
- **Aménagements** : un espace pique-nique est à disposition (voir carte) : tables, toilettes accessibles aux PMR (dont fauteuils roulants) et point d'eau.
- **Milieux naturels présents** : boisements humides à tendance tourbeuse, roselières, étang.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Usages : pêche, balades, vélo, chasse dans les zones éloignées des bâtiments. La forêt est en libre évolution (pas d'exploitation).
- Vigilance particulière pour la zone marécageuse et le fossé à gauche du sentier forestier qui est profond et vaseux (risque d'enlèvement) et aux berges de l'étang qui sont abruptes.

CONDUITE À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés.
- La pénétration et le piétinement dans les roselières est interdit (protection du milieu et des espèces associées)

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- boisements humides
- faune et flore de milieux humides
- formation du marais (origine glaciaire du plateau matheysin) et fonctionnalités (stockage et régulation de l'eau, filtration de l'eau, réservoir de biodiversité, régulation du climat)
- gestion forestière (libre évolution sauf si danger)
- géologie : histoire du plateau matheysin en lien avec l'exploitation minière de l'antracite, histoire de la création de l'étang (digue de schiste)
- paysage : vue sur l'Obiou, le Conest, la Pierre Percée, le Tabor et le Sénépi.
- culture : la légende de la Pierre Percée (lien [ici](#))
- sur le chemin venant du Collet (voir carte) : arbres têtards, bocage et cavités de pics

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
	Petite pêche par les enfants dans les mares en lisière de forêt (voir carte) ainsi qu'en bord d'étang par l'animateur ou animatrice.
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol
Land'art avec des éléments issus de prélèvements des minéraux et laissé sur place	Land'art avec des éléments se trouvant au sol, suivi d'une remise en l'état
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans les arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore...
	Observation des invertébrés du sol à l'aide de boîtes loupes (ou équivalent)

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*).
- Insectes : Sympetrum méridional (*Sympetrum meridionale*), vulgaire (*Sympetrum vulgatum*) et jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*), Cordulie bronzée (*Somatochlora aenea*), Lestes sauvage (*Lestes barbarus*) et fiancé (*Lestes sponsa*), Courtilière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa*).

- Mammifères : Muscardin (*Muscardinus avellanarius*).
- Oiseaux : Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), Moineau friquet (*Passer montanus*), Pic épeichette (*Dryobates minor*), Rousseroles effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*) et verderolle (*Acrocephalus palustris*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*).
- Plantes : Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Roseau commun (*Phragmites australis*).



Cirse de Montpellier

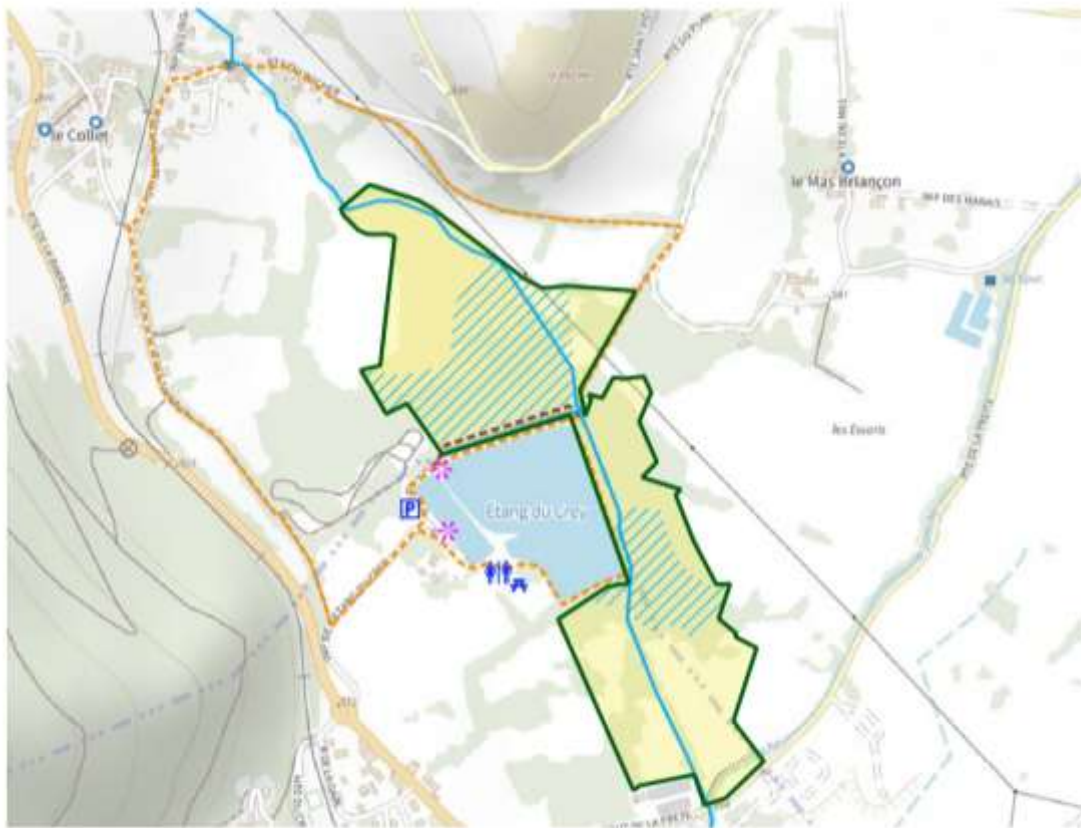


Reine des prés

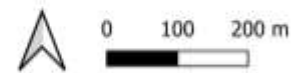


Roseau commun

CARTOGRAPHIE



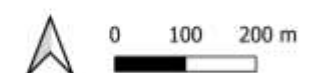
- Parking
- Toilettes
- Espace pique-nique
- Pontons d'observation
- Ruisseau
- Zone marécageuse
- Sentiers
- Sentier forestier
- Limite de l'APPB (accès interdit en dehors des sentiers)
- Limite de l'ENS



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Sources : gestionnaire ENS / Auteure : FNE Isère



- Parking
- Toilettes
- Espace pique-nique
- Pontons d'observation
- Ruisseau
- Zone marécageuse
- Sentiers
- Sentier forestier
- Limite de l'APPB (accès interdit en dehors des sentiers)
- Limite de l'ENS



Fond de carte : Bing satellite / Sources : gestionnaire ENS / Auteure : FNE Isère

ENS Lacs et marais de Matheysine – Secteurs tourbière de la Fayolle, roselière du belvédère Messiaen et roselière du Miradou

RÉGLEMENTATION **DANS L'ENS**



L'accès dans les roselières est interdit.

DESCRIPTION DU SITE

- **Commune** : St Théoffrey (38119)
- **Gestionnaire** : Département de l'Isère / Contact : Amandine LEMERCIER : amandine.lemercier@isere.fr / 06 33 34 87 44
- **Capacité d'accueil du site** : 75 personnes (en sous-groupe de 25 max répartis sur les différents secteurs).
- **Aménagements** : espace de pique-nique à la plage nord du lac de Pétichet (grand espace, eau, toilettes), toilettes au club nautique de Cholonge (sud du lac de Laffrey).
 - o 5 panneaux thématiques sont présents au niveau du belvédère Messiaen (oiseaux, Olivier Messiaen, milieux naturels, géologie, table de lecture du paysage).
 - o 1 application gratuite permet de découvrir les lieux (application Baludik pour les familles).
- **Milieux naturels présents sur l'ENS** :
 - o Tourbière de la Fayolle : bas-marais alcalins, aulnaie marécageuse, ruisseau
 - o Roselières du belvédère Messiaen et du Miradou : phragmitaie, aulnaie marécageuse, saulaie, prairies humides.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Usages du site : éducation à l'environnement, randonnée pédestre, pêche (lacs et ruisseaux), tourisme.
- L'ENS est constitué de plusieurs secteurs séparés géographiquement. Point de vigilance particulier sur la sécurité lors des jonctions à pied qui nécessitent d'emprunter la route.

CONDUITE À TENIR

Respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...).

ACCÈS

- Par la RN 85. Au hameau de Pétichet, suivre « Belvédère Messiaen » (à gauche en arrivant de Vizille, à droite en arrivant de La Mure).
- **Accès en transport en commun** – Arrêt Pétichet (lignes MUR12, PSTHA, T90, T91, VIZ06).
- **Parkings** : belvédère Messiaen, nord du lac de Pétichet (chemin du miradou) ou à côté de la base nautique de Cholonge (voir carte).
- Secteurs accessibles aux PMR : belvédère Messiaen, bordure de la tourbière de la Fayolle (par la route du lavoir) et roselière du Miradou.

HISTORIQUE DU SITE

Les lacs du plateau matheysin sont naturels, modelés lors du dernier recul du glacier de la Romanche (~ 30 000 ans). Depuis, les activités humaines se sont installées peu à peu. Aujourd'hui encore, les traces d'anciens usages sont visibles sur le site. Sur le ruisseau de la Cierve, jonction entre les lacs de Pétichet et de Laffrey, on peut encore apercevoir les restes d'une digue (voir carte), construite afin d'obtenir une réserve d'eau qui servait à alimenter plusieurs moulins en contrebas. De l'ancien étang formé est né la tourbière de la Fayolle. Le site a également été le principal lieu d'inspiration d'Olivier Messiaen, célèbre compositeur français, qui avait sa résidence estivale en bordure du lac de Laffrey. Cet artiste s'inspirait des sons de la nature et particulièrement des chants des oiseaux pour ses compositions. L'ENS est toujours un lieu riche en oiseaux, en particulier comme site de halte-migratoire pour de nombreuses espèces.

THEMATIQUES ET POTENTIELS PEDAGOGIQUES (3 secteurs confondus)

- Faune et flore des zones humides et milieux aquatiques (en particulier des lacs),
- Cycle de l'eau naturel,
- Paysages et formation du plateau et lacs matheysins (origine glaciaire),
- Usages agricoles (arbres têtards, pastoralisme, bocage) ; usages anciens et actuels de l'eau (ancienne digue et moulins, lavoir, hydroélectricité, pêche),
- Succession écologique (en prenant la piste pastorale du Grand Serre) : balade des roselières jusqu'aux hêtraies-sapinières (itinéraire à prérogative Accompagnateur en Moyenne Montagne),
- Fonctionnalités des tourbières (stockage, filtration de l'eau, régulation du climat) et des zones humides.
- Principes de gestion innovants ou participatifs : mise en place de pieux de protection des roselières, suivi participatif Lacoscope avec le CNRS sur le plancton (CNC partenaire).

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol
Land'art avec des éléments issus de prélèvements des minéraux et laissé sur place	Land'art avec des éléments se trouvant au sol, suivi d'une remise en l'état
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans les arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore...
Pénétration dans les roselières	Observation depuis le sentier
	Observation des invertébrés du sol à l'aide de boîtes loupes (ou équivalent)
	Petite pêche par l'animateur ou l'animatrice dans le ruisseau de jonction des lacs ou dans les lacs en dehors des roselières (voir carte).

ESPECES SENSIBLES

Roselière du belvédère Messiaen

- Amphibiens et reptiles : Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*).
- Insectes : Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), Leste dryas.
- Mammifères : Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Rat des moissons (*Micromys minutus*), Muscardin (*Muscardinus avellanarius*).
- Oiseaux : Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), Fuligule milouin (*Aythya ferina*), Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), Pic épeichette (*Dryobates minor*).
- Poissons : Brochet (*Esox lucius*), Lavaret (*Coregonus lavaretus*), Truite lacustre (*Salmo trutta*).
- Plantes : Aérocamboule (*Alium scorodoprasum*), Gagée jaune (*Gagea lutea*).

Roselière du Miradou

- Amphibiens et reptiles : Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*).
- Insectes : Lestes dryas (*Lestes dryas*) et fiancé (*Lestes sponsa*), Sympetrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum*).
- Mollusques et crustacés : Anodonte des étangs (*Anodonta cygnea*).
- Oiseaux : Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Fuligule milouin (*Aythya ferina*).
- Poissons : Brochet (*Esox lucius*), Lavaret (*Coregonus lavaretus*), Truite lacustre (*Salmo trutta*), Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*).
- Plantes : Epipactis des marais (*Epipactis palustris*)

Tourbière de la Fayolle

- Amphibiens et reptiles : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*).
- Insectes : Petit collier argenté (*Boleria selene*).
- Mammifères : Crossope aquatique (*Neomys fodiens*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Rat des moissons (*Micromys minutus*).
- Mollusques et crustacés : Anodonte des étangs (*Anodonta cygnea*), écrevisses américaines (EEE).
- Oiseaux : Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*).
- Poissons : Omble chevalier (*Salvelinus alpinus*), Truite lacustre (*Salmo trutta*).
- Plantes : Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), Linaigrette grêle (*Erodium gracile*), Rubanier émergé (*Sparganium emersum*), Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*).



Ail rocamboule



Gagée jaune



Epipactis des marais



Rossolis à feuilles rondes



Linaigrette grêle



Orchis de Traunsteiner

© : J. Kruse CCO 3.0, B. Haynold CCO 2.5, B. Haynold 2.5, R. Sergey CCO 3.0, M. Duverger CCO 2.5, J. Lutz CCO 4.0.

CARTOGRAPHIE



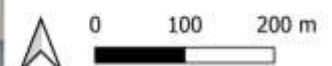
- Arrêt de bus
- Parking
- Toilettes
- Points de vue
- Panneaux pédagogiques
- Ruines et vannes
- Moulin
- Digue
- Ruisseau
- Sentiers
- Accès interdit y compris sur les sentiers (APPB)
- Limite de l'ENS (accès autorisé sur les sentiers balisés)



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Sources : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



- Arrêt de bus
- Parking
- Toilettes
- Points de vue
- Panneaux pédagogiques
- Ruines et vannes
- Moulin
- Digue
- Ruisseau
- Sentiers
- Accès interdit y compris sur les sentiers (APPB)
- Limite de l'ENS (accès autorisé sur les sentiers balisés)



Fond de carte : bING Satellite / Sources : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère

Réserve Naturelle Nationale du lac Luitel

RÈGLEMENTATION



ACCÈS

- Parking de la réserve : accessible par la route D111 qui monte à Chamrousse (point GPS [ici](#)). Accessible aux cars.
- Site partiellement accessible aux PMR (sur le caillebotis).

DESCRIPTION DU SITE

- **Commune** : Séchilienne
- **Gestionnaire** : Office National Forêts / Contact : ag.grenoble@onf.fr
- **Capacité d'accueil du site** : 60 personnes
- **Aménagements** : table de pique-nique, panneaux pédagogiques (formation de la tourbière)
- **Milieus naturels présents** : lac, tourbière bombée, forêt de moyenne montagne (hêtraie-sapinière), ruisseau.

Site de la réserve : <https://www.onf.fr/onf/+115a::au-coeur-de-la-reserve-naturelle-nationale-du-lac-luitel-en-isere.html>

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Usages : exploitation forestière et chasse pratiquées dans la forêt attenante à la réserve.
- Comportements illégaux observés sur la tourbière et le lac (circulation de motocross, pénétration des personnes sur les radeaux de sphaignes du lac, cueillette...). Si vous êtes témoins de ce genre de comportement, les faire remonter au gestionnaire.

CONDUITE À TENIR

Une réserve naturelle fait l'objet du plus haut niveau de protection réglementaire. Dans son périmètre, le cheminement doit obligatoirement se faire sur le sentier balisé et le caillebotis, dans le respect de la réglementation (voir carte).

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- formation et fonctionnalité d'une tourbière à sphaignes (conservation, puit de carbone...)
- forêt humide et forêt de moyenne montagne (pinède à crochets dans la tourbière)
- traces et indices de présence de la faune sauvage (pics, écureuils, loups, cervidés, amphibiens, odonates)
- sculptures des « mal-aimés » (araignée, crapaud, hibou moyen-duc, serpent, chauve-souris)
- gestion forestière, métiers de la montagne
- évolution du paysage (photos sur site prises il y a 100 ans : prairies et pâturage)

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Accès et pêche sur le lac-tourbière	<p>Dans le périmètre de la réserve (voir carte) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écoute - observation : possible pour les enfants avec une loupe mais sans prélèvement, ni capture. - herbier photographique ou dessin - petite pêche d'invertébrés aquatiques (larves de libellules, têtards) : au niveau de l'exutoire du lac (voir carte), uniquement réalisée par l'animateur.
Marche sensorielle sur la tourbière	
Land'art avec des éléments issus de prélèvements vivants ou de déplacements des minéraux	
Cueillette (pas d'herbier ni de consommation de plantes ou de fruits)	
Utilisation d'appareils sonores : pas de diffusion ou d'imitation de chants d'oiseaux par exemple	
Feux (pas de cuisine sur place)	
Cabanes permanentes issues de la coupe ou de bois mort	

Zone d'expérimentation pédagogique

Hors du périmètre de la réserve, la zone forestière située à l'Ouest peut être utilisée pour faire des activités avec les enfants :

- découverte sensorielle des mousses forestières.
- land'art avec les éléments se trouvant déjà au sol, suivi d'une remise en l'état.
- herbier photographique ou dessin d'observation.
- temps d'écoute, carte sonore (pas de repasse ni d'utilisation d'appeaux)
- découverte tactile et olfactive des plantes
- construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol
- observation avec des boîtes loupes (ou équivalent) des petites bêtes de la forêt (invertébrés).

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens : Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*).
- Insectes (odonates) : Agrions joli (*Coenagrion pulchellum*) et hasté (*Coenagrion hastulatum*), Leste dryade (*Lestes dryas*), Cordulégastré bidentée (*Cordulegaster bidentata*), Sympétrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum*), Cordulies arctique (*Somatochlora arctica*) et métallique (*Somatochlora metallica*), Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*), Sympétrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*), Aeschnes des joncs (*Aeschna juncea*) et bleue (*Aeschna cyanea*).



Cordulégastré bidenté



Agrion joli

- Mammifères : Loup gris (*Canis lupus*), Martre des pins (*Martes martes*), Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et Chamois (*Rupicapra rupicapra*).
- Oiseaux : Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), Roitelet huppé (*Regulus regulus*), Faucon crécerelle (*Falco tininculus*), Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), Gêlinotte des bois (*Tetrastes bonasia*), Gobemouche gris (*Mucicapa striata*), Bruant fou (*Emberiza cia*), Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Mésange boréale (*Poecile montanus*).
- Plantes (toutes sont protégées) : Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Scheuchzérie des marais (*Scheuchzeria palustris*), Listère à feuilles en cœur (*Noettia cordata*), Canneberge (*Vaccinium oxycoccos*), Laïche des borbiers (*Carex limosa*), Laïche à peu de fleurs (*Carex limosa*).



Droséra à feuilles



Scheuchzérie
des marais



Listère à feuilles
en cœur



Canneberge



Laïche des borbiers

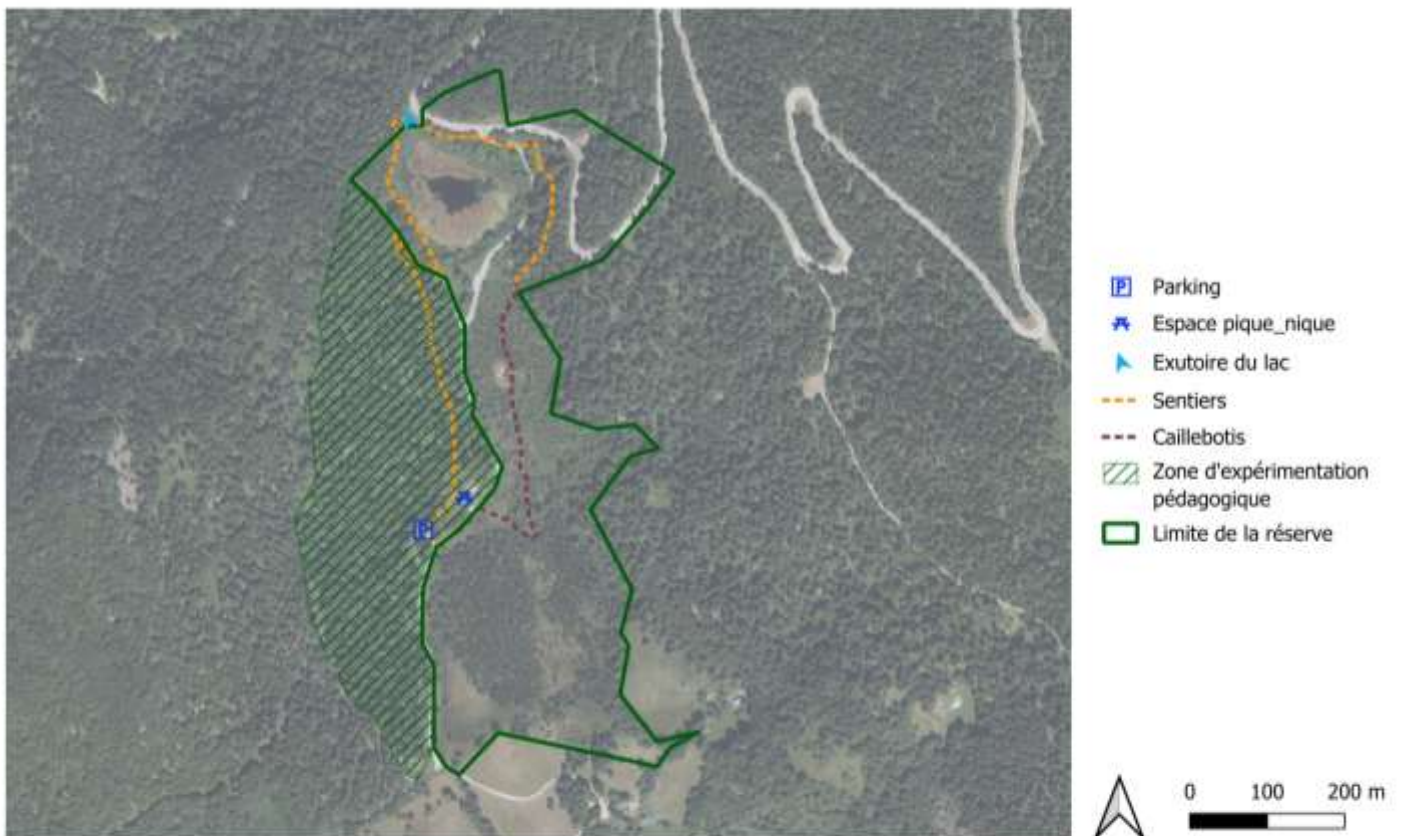


Laïche à peu de fleurs

CARTOGRAPHIE



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Source : conservatrice RNN / Auteur : FNE Isère



Fond de carte : Bing satellite / Source : conservatrice RNN / Auteur : FNE Isère

ENS du marais de Montfort

RÉGLEMENTATION



ACCÈS

- Parking de l'ENS (lien GPS [ici](#)). L'entrée dans le parking est limitée aux voitures, les cars peuvent déposer les classes au niveau du portique limitant la hauteur des véhicules.
- Accès par la commune de Crolles – hameau de Montfort.
- Site accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

L'interdiction des chiens s'applique uniquement sur le caillebotis. Ailleurs, il est simplement demandé de ne pas laisser divaguer les chiens.

DESCRIPTION DU SITE

- **Communes** : Crolles (38920)
- **Gestionnaires** : Département
Contacts : Auriane DUMINY (06 86 05 41 88)
- **Capacité d'accueil du site** : 60 à 90 élèves (seuil défini en fonction de la période de sensibilité des espèces et des conditions d'accueil du site).
- **Aménagements** : toilettes sèches (accessibles aux PMR) sur le parking, tables de pique-nique, bancs et poubelles au niveau des étangs de pêche de la commune de Crolles.
5 panneaux pédagogiques sont présents sur l'ENS (3 sur l'Azuré de la Sanguisorbe, 1 sur les libellules et 1 sur le Martin-pêcheur d'Europe) ainsi qu'un livret pédagogique du sentier (téléchargeable [ici](#)).
Plus d'informations sur l'ENS [ici](#).
- **Milieux naturels présents** : marais, boisements humides, cours d'eau, bocages et champs.
A proximité de l'ENS, les étangs de pêche, accessibles depuis le parking, sont gérés par la commune de Crolles qui en est également la propriétaire.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Usages sur l'ENS : promeneurs, cyclistes, joggeurs, chasse, agriculteurs, cavaliers. Certaines pratiques comme le cyclisme ou les balades équestres ne sont pas autorisées sur le caillebotis.
A proximité de l'ENS : pêcheurs (sur les étangs).
La conciliation des usages en raison des nombreuses pratiques sur le site, nécessite un respect mutuel des usagers. Aussi, les étangs communaux n'ont pas vocation à accueillir les classes de scolaires pour les animations nature.
- En cas de fortes chaleurs, veiller à prendre de l'eau (aucun point d'eau disponible sur le site) et au risque d'insolation car la boucle n'est pas ombragée tout du long.

CONDUITES À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés.
- rester sur les chemins signalés sur la carte (pas de pénétration dans le marais)
- chasse sur le marais : le planning des animations scolaires, constitué grâce aux réservations des enseignants sur isereconnect.fr est envoyé à l'ACCA tous les mois pour informer les adhérents qui évitent les actions de chasse en même temps qu'une sortie de groupe. En cas de conflits d'usages, vous pouvez échanger avec les chasseurs concernés pour essayer de trouver une entente et contacter le gestionnaire du site qui fera le lien avec le Président de l'ACCA.

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- Cycle de l'eau, marais (fonctionnalités, service écosystémique).
- Faune : traces et indices, arthropodes aquatiques, papillons (via le sentier des papillons, nommé en raison des trois espèces protégées qu'il abrite : le Fadet des laïches, l'Azuré de la Sanguisorbe, le Cuivré des marais ; livret pédagogique téléchargeable [ici](#)), libellules, oiseaux d'eau et castor (du côté des étangs communaux).
- Flore : espèces patrimoniales et protégées. La sanguisorbe est notamment une espèce inféodée à un papillon protégé dépendant des fourmis dans son cycle de vie.
- Réservoir de biodiversité, corridors écologiques et mosaïque d'habitats.
- Lecture de paysage

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Petite pêche d'animaux dans le marais	Petite pêche d'invertébrés aquatiques par l'animateur ou l'animatrice au niveau du point d'eau dans l'allée centrale ou la mare pédagogique (voir carte). Les animaux sont à relâcher le plus rapidement possible dans leur milieu naturel et de pas confronter les proies avec les prédateurs.
Toute pénétration dans le marais est interdite	Cheminement en restant sur le caillebotis
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassse, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore, ...
Cueillette de plantes	Herbier photographique ou dessin d'observation
Land'art	

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Grenouilles agile (*Rana dalmatina*) et verte (*Pelophylax sp*), Couleuvres helvétique (*Natrix helvetica*) et verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*).
- Insectes : Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*), Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*), Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*), Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).
- Mammifères : Castor d'Europe (*Castor fiber*), Renard roux (*Vulpes vulpes*).
- Oiseaux : Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Rousserole effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), Pic épeichette (*Dryobates minor*), Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), Hibou moyen-duc (*Asio otus*).
- Plantes : Orchis de Traiinsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*), Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*), Orchis des marais (*Anacamptis palustris*).



Orchis de Traiinsteiner

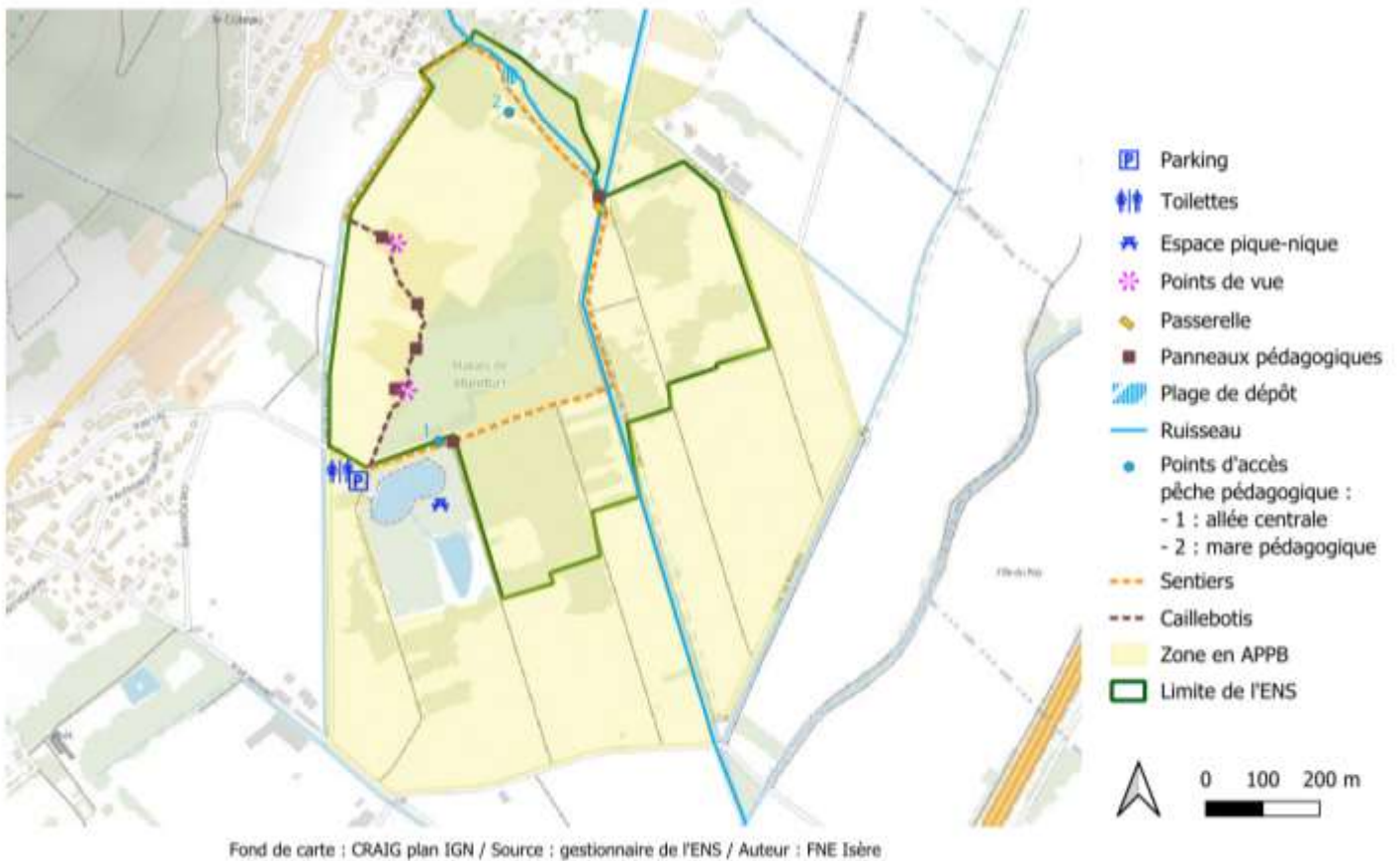


Cirse de Montpellier



Orchis des marais

CARTOGRAPHIE



ENS du marais des Sagnes

RÈGLEMENTATION



ACCÈS

- Accès cars : place des Justes (lien GPS [ici](#))
- Cheminement piéton du parking vers le marais (itinéraire [ici](#)). Aucune place de parking à l'entrée de l'ENS.
- Des arceaux pour les vélos sont disponibles à l'entrée du site.
- Site **non accessible** aux PMR.

Le site est soumis à un Arrêté Préfectoral de Protection Biotope (APPB).

DESCRIPTION DU SITE

- **Commune** : Sappey-en-Chartreuse (38700)
- **Gestionnaire** : Commune du Sappey-en-Chartreuse – Rachel JULIEN (environnement@sappey-mairie.fr), accompagnée par le Département de l'Isère (Auriane Duminy).
- **Capacité d'accueil du site** : 2 classes (environ 60 élèves)
- **Aménagements** : un espace pique-nique est à disposition à proximité de l'ENS (voir carte) : tables, toilettes accessibles aux PMR (dont fauteuils roulants) et point d'eau.
- **Milieus naturels présents** : boisements montagnards, prairies humides, bas marais alcalin, roselière, mares...

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Usages : balades, pâturage (bovins), raquettes, ski de fond.
- Vigilance particulière : le sentier en caillebotis est parfois instable lors des périodes très humides.

CONDUITE À TENIR

- Respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés.
- La pénétration et le piétinement dans les roselières et prairies humides est interdit (protection du milieu et des espèces associées).
- Veiller à faire respecter au groupe une attitude calme pour ne pas perturber les troupeaux

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- Faune/flore : faune des milieux humides (amphibiens, libellules), orchidées et flore des milieux humides, oiseaux, traces et indices de présence...
- Géologie : formation du marais.
- Culture : utilisation de la bauche (laïches) pour la litière ou le cannage.

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
	Petite pêche par l'animateur ou animatrice dans la mare pédagogique, avec remise en liberté dans un court délai. Pas de démonstration « prédateur-proie ». Mettre les proies et les prédateurs dans des boîtes séparées.
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol
Land'art avec des éléments issus de prélèvements des minéraux et laissé sur place	Land'art avec des éléments se trouvant au sol, suivi d'une remise en l'état
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans les arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassse, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore...
	Observation des invertébrés du sol à l'aide de boîtes loupes (ou équivalent), suivi d'une remise en liberté dans un délai court. Pas de démonstration prédateur-proie – Les différentes espèces doivent être séparées.
Marcher dans les prairies humides	Découverte de la prairie humide par l'observation ou le dessin de paysage (point de vue – voir carte)

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Triton alpestre (*Ichthyisaura alpestris*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Orvet fragile (*Anguis fragilis*), Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*)
- Insectes : Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), Sphinx de l'épilobe (*Proserpinus proserpina*), têteuse (*Polypogon tentacularia*), Noctuelle ombragée (*Xestia sexstrigata*)
- Oiseaux : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- Mammifères : Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*)
- Plantes : Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*), Sénéçon des marais (*Jacobaea paludosa*), Sénéçon à feuilles en spatule (*Tephrosieris helenitis*), Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), Gymnadénie très odorante (*Gymnadenia odoratissima*), Orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza traunsteineri*), Inule de Suisse (*Inula helvetica*), Pyrole verdâtre (*Pyrola chlorantha*)



Cirse de Montpellier



Sénéçon des marais



Sénéçon à feuilles en spatule



Ophioglosse vulgaire



Gymnadénie très odorante



Orchis de Traunsteiner



Inule de Suisse

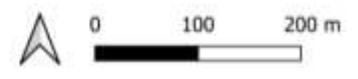


Pyrole verdâtre

CARTOGRAPHIE



- Parking
- Arrêt TC (ligne 62)
- Toilettes
- Espace pique-nique
- Observatoire
- Point de vue
- Sentiers
- Mare pédagogique
- Limite de l'APPB
- Limite de l'ENS



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Sources : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



- Parking
- Arrêt TC (ligne 62)
- Toilettes
- Espace pique-nique
- Observatoire
- Point de vue
- Sentiers
- Mare pédagogique
- Limite de l'APPB
- Limite de l'ENS



Fond de carte : Bing satellite / Sources : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère

ENS du Marais des Seiglières

RÈGLEMENTATION



ACCÈS

- Parking de l'auberge (20 min de marche) ou du marais : accessible par la route à droite après l'auberge. Il peut être pertinent de vérifier l'accès avant son arrivée, le demi-tour étant impossible avant le parking (point GPS [ici](#)).
- Site partiellement accessible aux PMR (autour de l'étang uniquement). La mairie peut éventuellement délivrer une autorisation pour accéder en véhicule jusqu'au marais.

DESCRIPTION DU SITE

- **Communes** : Saint Martin d'Uriage
- **Gestionnaire** : chargé(e) de mission transition écologique et biodiversité (04 76 59 77 27)
- **Capacité d'accueil du site** : 90 personnes
- **Milieus naturels présents** : tourbière à sphaignes (bas marais), forêt de moyenne montagne (hêtraie-sapinière).

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- Usages : chasse, chiens de troupeaux en période de pâturage (été/automne), exploitation forestière
- Circulation des véhicules à moteur interdite sur la route forestière sauf véhicules autorisés.

CONDUITE À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés
- respecter les zones interdites d'accès (voir carte)
- en cas de présence d'un troupeau et de chiens de protection, veiller à faire adopter au groupe une attitude calme pour ne pas les effrayer.

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- Formation et fonctionnalité d'une tourbière (puit de carbone...), des bas marais et des zones humides
- Forêt humide et forêt de moyenne montagne
- Traces et indices de présence de la faune sauvage.
- Exploitation forestière
- Principes de gestion innovants ou participatifs : pâturage sur la prairie à l'Est de l'étang, débardage à cheval dans la zone Nord de l'ENS.

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Petite pêche d'invertébrés dans l'étang central.	Petite pêche par l'animateur ou l'animatrice dans la mare indiquée sur la carte.
Marche sensorielle sur la tourbière (zone interdite d'accès)	Découverte sensorielle des mousses forestières (hors zone interdite d'accès)
Land'art avec des éléments issus de prélèvements vivants ou de déplacements des minéraux et laissés sur place.	Land'art avec les éléments se trouvant déjà au sol, suivi d'une remise en l'état.
Herbier issu de la cueillette.	Herbier photographique ou dessin d'observation.
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore.
Cuisine sauvage avec cueillette sur le site	Découverte tactile et olfactive des plantes (sans les arracher).
Cabanes permanentes issues de la coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol.
	Observation avec des boîtes loupes (ou équivalent) des petites bêtes de la forêt (invertébrés type fourmis rousses, coléoptères...).

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens : Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*).
- Insectes : Piéride de l'aubépine (*Aporia crataegi*), Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*), Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).
- Mammifères : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Muscardin (*Muscardinus avellanarius*).
- Oiseaux : Chouette hulotte (*Strix aluco*), Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), Gêlinotte des bois (*Tetrastes bonasia*), Pic noir (*Dryocopus martius*).
- Plantes : Grasette à grandes feuilles (*Pinguicula grandiflora*), Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), Genêt d'Allemagne (*Genista germanica*), Fougère des marais (*Thelypteris palustris*).



Grasette à grandes fleurs



Pyrole à feuille ronde

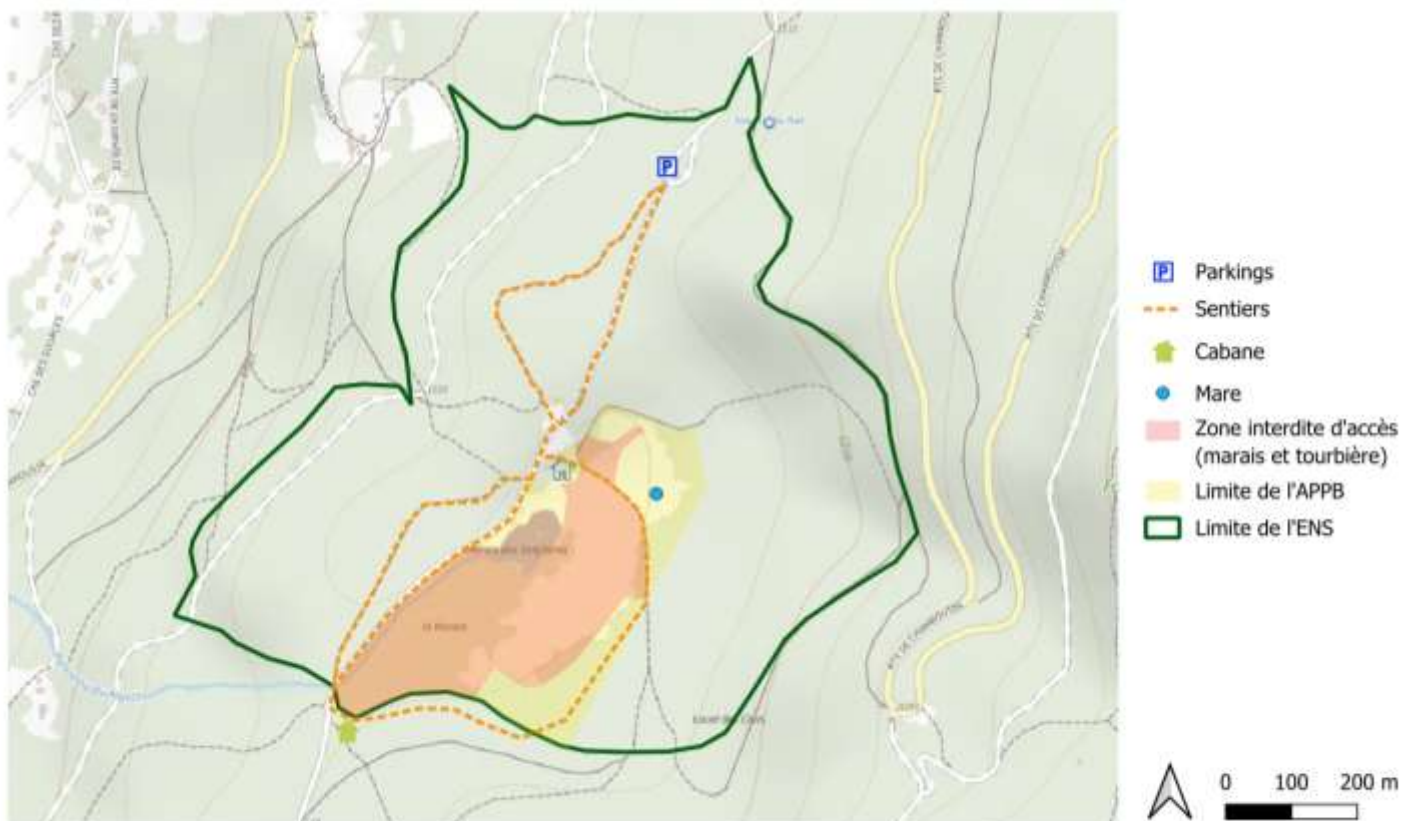


Genêt d'Allemagne



Fougère des marais

CARTOGRAPHIE



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Source : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



Fond de carte : Bing satellite / Source : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère

ENS du Marais du Val d'Ainan

RÉGLEMENTATION



ACCÈS

- Parking au niveau du cimetière de Chirens. Longer ensuite le cimetière par la gauche et suivre les indications pour rejoindre l'entrée officielle de l'ENS (point GPS [ici](#) ; ~ 10 min à pied).
- Accès en transport en commun possible depuis Voiron (lignes 38 et 39).
- Site non accessible aux PMR.

DESCRIPTION DU SITE

- **Commune** : Chirens (38850) et Massieu (38620). Seule la partie de l'ENS située sur Chirens est ouverte au public.
- **Gestionnaire** : Département / Contact : Thomas LINOSSIER : thomas.linossier@isere.fr
- **Capacité d'accueil du site** : 60 personnes (2 classes avec accompagnants)
- **Aménagements** : 2 espaces ombragés avec sièges et bancs.
Des panneaux thématiques sont présents sur le site. Livret pédagogique disponible en cliquant [ici](#).
- **Milieus naturels présents** : bas marais, prairies humides, rivière et eaux stagnantes, boisements humides et cultures.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

Usages du site : randonnée pédestre et équestre, activités sportives, chasse, pêche, agriculture, sylviculture (travaux forestiers privés), passages d'engins motorisés dans le cadre d'une activité agricole ou de gestion écologique du site.

CONDUITE À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...).
- En cas de rencontre avec des chevaux, veiller à faire adopter au groupe une attitude calme et de ne pas caresser les animaux.

HISTORIQUE DU SITE

Au XVII^e siècle, le marais était recouvert par un étang exploité pour ses roseaux (toitures et litières). Le pâturage, la pisciculture et le rouissage du chanvre étaient également pratiqués. Entre 1940 et 1945, la tourbe du marais a été exploitée pour le chauffage domestique.

Certaines vannes, témoins de ces usages anciens, sont visibles sur le site actuel.

Le Marais du val d'Ainans est labellisé ENS depuis 1999 et classé en site Natura 2000 depuis 2004.

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- Faune et flore du marais et de la mare,
- fonctionnalités des zones humides (puits de carbone, réserve d'eau...),
- cycles et gestion de l'eau,
- paysage,
- principes de gestion innovants ou participatifs : convention de gestion signée avec des agriculteurs pour la fauche des prairies humides.

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol
Land'art avec des éléments issus de prélèvements des minéraux et laissé sur place	Land'art avec des éléments se trouvant au sol, suivi d'une remise en l'état
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans les arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore...
	Observation des invertébrés du sol à l'aide de boîtes loupes (ou équivalent)
	Petite pêche par l'animateur ou l'animatrice dans les mares pédagogiques (voir carte)

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Tritons palmé (*Lissotriton helveticus*) et alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Grenouilles rousse (*Rana temporaria*) et agile (*Rana dalmatina*), Vipère aspic (*Vipera aspis*), Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*)
- Insectes : Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), Paon du jour (*Aglais io*), Aeschne printanière (*Brachytron pratense*), Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), Cordulies bronzée (*Somatochlora aenea*) et à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*).
- Mammifères : Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), Blaireau européen (*Meles meles*), Renard roux (*Vulpes vulpes*).
- Oiseaux : Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*), Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), Pic épeichette (*Dryobates minor*).
- Plantes : Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*), Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), Orchis des marais (*Anacamptis palustris*). Plusieurs espèces exotiques envahissantes présentes sur le site (Solidage géant, Erable negundo, Renouée du Japon...)



Spiranthe d'été

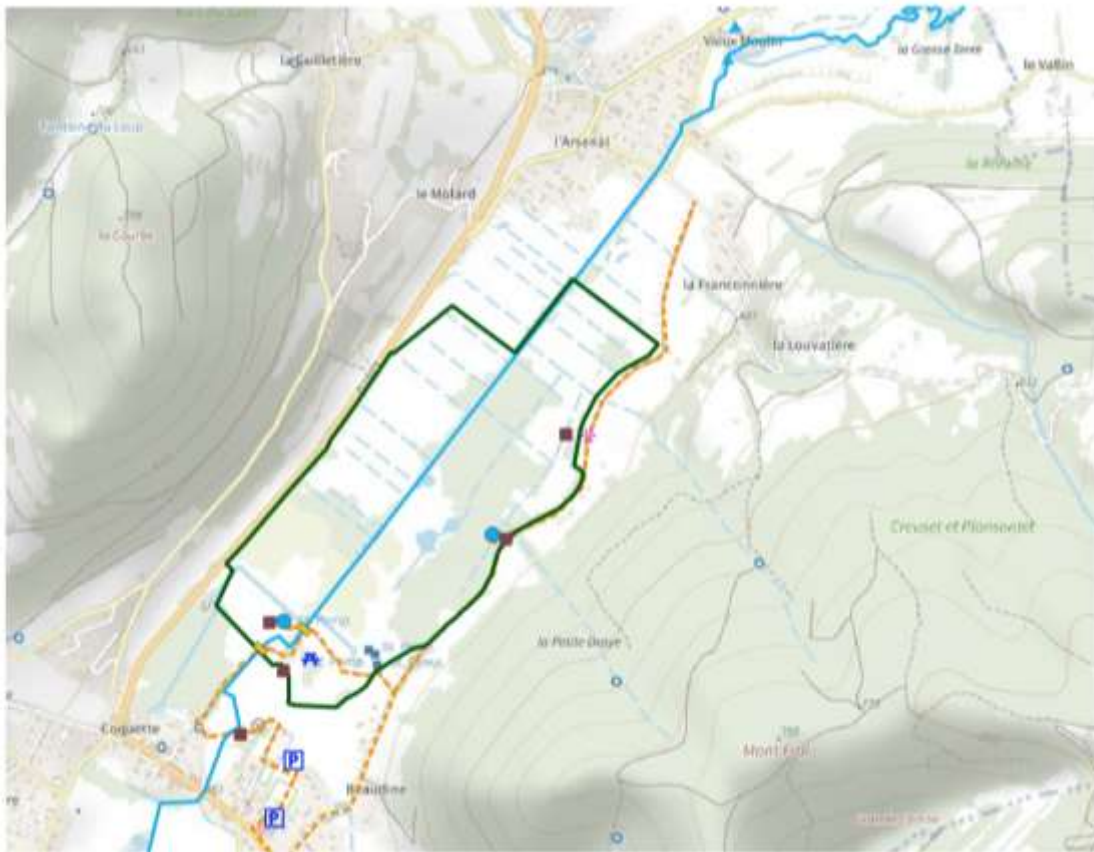


Fougère des marais



Orchis des marais

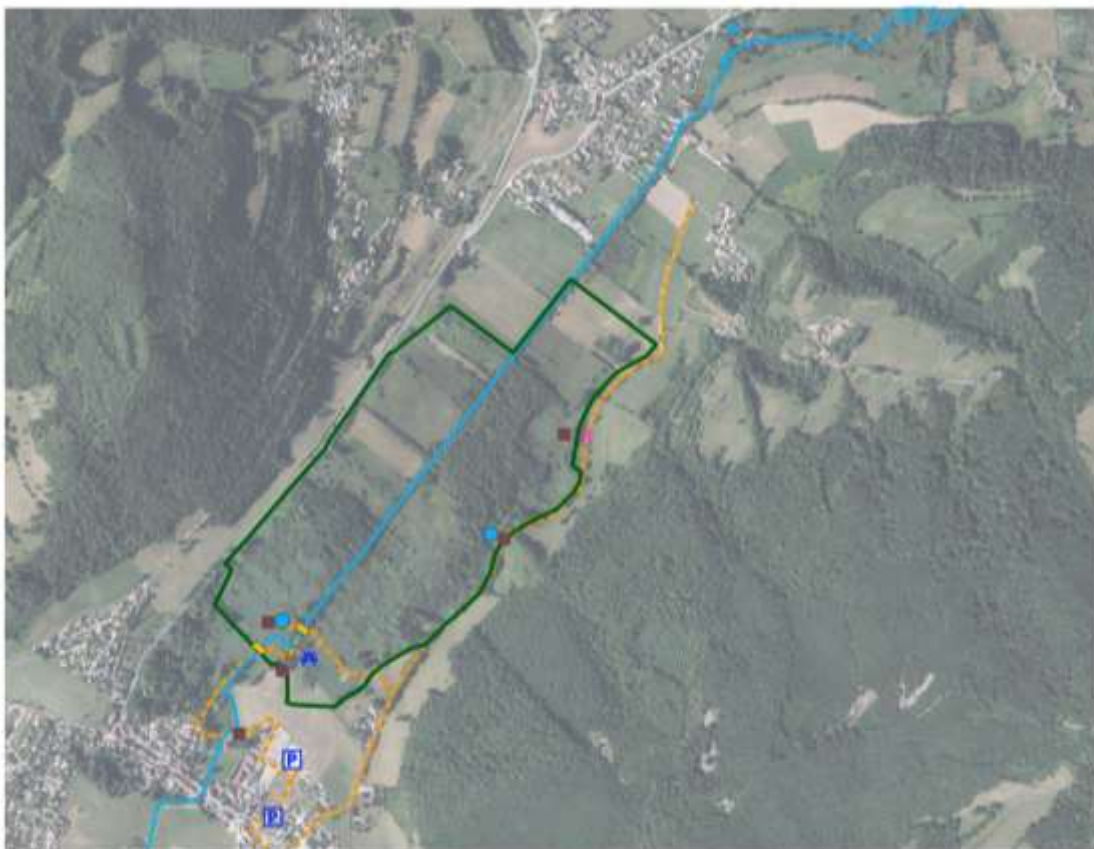
CARTOGRAPHIE



- Parkings
- Espace aménagé (bancs)
- Ponts
- Panneaux thématiques
- Plateforme d'observation
- Vannes historiques
- Mare pédagogique
- Cours d'eau
- Sentiers
- Limite de l'ENS



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Source : plan de gestion / Auteur : FNE Isère



- Parkings
- Espace aménagé (bancs)
- Ponts
- Panneaux thématiques
- Plateforme d'observation
- Vannes historiques
- Mare pédagogique
- Cours d'eau
- Sentiers
- Limite de l'ENS



Fond de carte : Bing satellite / Source : plan de gestion / Auteur : FNE Isère

ENS de la tourbière de l'Arselle

RÈGLEMENTATION



ACCÈS

- parking du plateau de l'Arselle (point GPS [ici](#))
- parking du Domaine Nordique de l'Arselle - bas (point GPS [ici](#))
- parking de la Croisette à Chamrousse 1750 (point GPS [ici](#))
- Le site est partiellement accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), entre le parking de ski de fond et le parking du domaine nordique (attention, ouvert à la circulation).

DESCRIPTION DU SITE

- **Communes** : Chamrousse et Séchilienne
- **Gestionnaires** : chargé(e) de mission environnement de Chamrousse (04 76 89 96 05)
- **Capacité d'accueil du site** : 110 élèves
- **Aménagements** : salle hors-sac (en période hivernale)
- **Milieus naturels présents** : tourbière à sphaignes, forêt de moyenne montagne, prairie d'altitude.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- usages : vélos, ski de fond, chiens de traîneaux, chevaux, chasse, exploitation forestière
- circulation automobile sur une partie du site (route et piste)

CONDUITES À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés
- être vigilant à ne pas pénétrer sur la tourbière (voir cartes)
- être vigilant à ne pas piétiner les petites tourbières annexes pouvant se trouver en dehors de la zone de protection.

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- paysage, géomorphologie
- forêt de moyenne montagne
- fonctionnalité des tourbières

- faune : la vie d'une fourmilière, traces et indices de vie, ...
- principes de gestion innovants ou participatifs : CEN Isère AVENIR, les communes de Chamrousse et Séchilienne sont gestionnaires

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Capture d'invertébrés aquatiques	
	Observation avec des boîtes loupes (ou équivalent) des invertébrés
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation.
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore.
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans arracher)
Marche sensorielle sur la tourbière	Découverte sensorielle des mousses forestières
Nuit à la belle étoile	Affût nocturne
Cabanes permanentes issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol.
Land'art avec des éléments issus de prélèvements vivants ou de déplacements des minéraux et laissé sur place.	Land'art avec des éléments se trouvant déjà au sol, suivi d'une remise en l'état.

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens : Tritons alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et palmé (*Lissotriton helveticus*), Grenouilles rousse (*Rana temporaria*) et agile (*Rana dalmatina*).
- Oiseaux : Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*)
- Plantes : Crocus de printemps (*Crocus neapolitanus*), Drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Gentianes acaule (*Gentiana acaulis*) et jaune (*Gentiana lutea*), Grassette commune (*Pinguicula vulgaris*), Troll d'Europe (*Trollius europaeus*).



Crocus de printemps



Drosera à
feuilles rondes



Gentiane acaule



Gentiane jaune



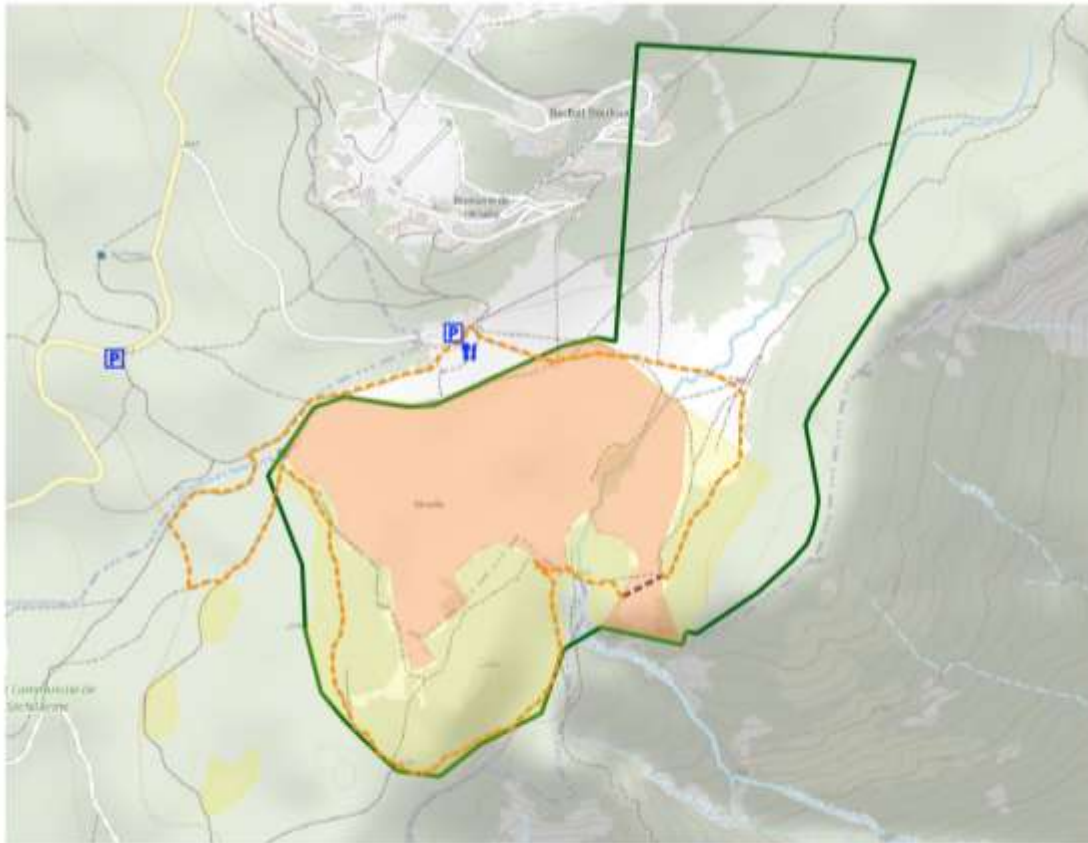
Grassette commune



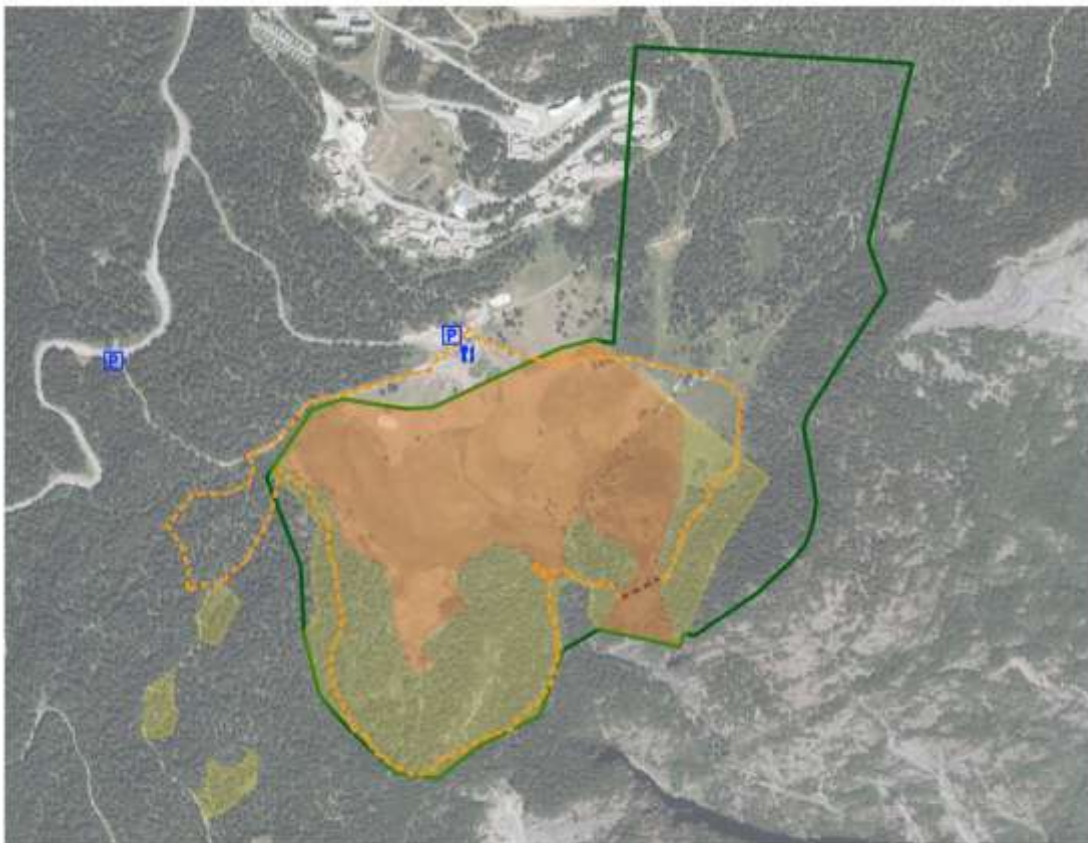
Troll d'Europe

© : Kora27 CCO 3.0, R. Sergey CCO 3.0, Ghislain118 CCO 3.0, J. Strzelecki CCO 4.0, K. Ziarnik CC0 4.0

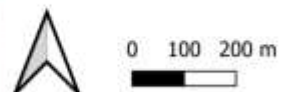
CARTOGRAPHIE



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Sources : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



Fond de carte : Bing satellite / Sources : gestionnaire ENS / Auteur : FNE Isère



ENS des tourbières de l'Herrétang et de la Tuilerie

RÈGLEMENTATION



ACCÈS

- Parking de la tourbière de l'Herrétang
- Parking de la Tuilerie
- Le site ENS n'est pas accessible aux PMR, sauf la partie se situant à la Tuilerie (voir carte p. 4)

DESCRIPTION DU SITE

- **Communes** : Saint-Laurent-du-Pont (38380) et Saint-Joseph-de-Rivière (38134)
- **Gestionnaires** : Responsable d'espaces naturels et ruraux secteur Chartreuse (04 76 00 39 54) du Département de l'Isère
- **Capacité d'accueil du site** : 80-100 élèves
- **Milieus naturels présents** : boisements humides, tourbière alcaline, mare, ruisseau, étang, roselières, prairie humide.

SÉCURITÉ ET POINTS DE VIGILANCE

- usages : balade équestre, chasse, observation et photo naturalistes, ...
- le site peut être inondé après de fortes pluies : un affichage sur le parking et des rubalises sont installés au niveau du caillebotis afin de prévenir les usagés
- vigilance concernant le pâturage : des chevaux camarguais pâturent à l'année sur le site et peuvent se trouver dans un parc accessible aux classes. Les vaches pâturent environ du mois d'avril à fin octobre.

CONDUITES À TENIR

- respecter la signalisation en vigueur (balisage, barrières, panneaux indicatifs...) en utilisant les chemins balisés et sécurisés. Ne pas pénétrer dans les parcs de pâturage
- Respecter les zones interdites d'accès
- Veiller à faire adopter au groupe une attitude calme et silencieuse dans les observatoires
- Ne pas caresser et ne pas donner de nourriture aux vaches et aux chevaux
- Indiquer aux élèves de ne pas mettre de bâtons ou de cailloux dans le piézomètre (voir carte)

THÉMATIQUES ET POTENTIELS PÉDAGOGIQUES

- diversité des milieux humides : ruisseaux, mares, prairies humides, roselières inondées, ...

- formation et fonctionnalité d'une tourbière (puits de carbone, ...) et des zones humides
- culture et histoire : exploitation de la tourbe, gestion hydrique (création du canal), glaciation, ...
- paysage : sommets de chartreuse
- faune : traces et indices de présence, libellules, passage à faune, oiseaux des roselières et zones humides
- principes de gestion innovants ou participatifs : arbres têtards, pâturage équin et bovin, expérimentations contre les espèces végétales exotiques envahissantes (renouées asiatiques)

Pratiques interdites	Pratiques tolérées
Petite pêche d'invertébrés aquatiques en dehors des mares pédagogiques (voir carte)	Petite pêche d'invertébrés aquatiques par l'animateur ou l'animatrice dans les mares indiquées sur la carte
Construction de cabanes permanentes, issues de coupe ou de bois mort	Construction de cabanes de lutins (cabanes miniatures) avec des brindilles trouvées au sol, suivi d'une remise en l'état
Land'art avec des éléments issus de prélèvements vivants ou de déplacements des minéraux et laissé sur place.	Land'art avec des éléments se trouvant déjà au sol, suivi d'une remise en l'état
Cuisine sauvage	Découverte tactile et olfactive des plantes aromatiques (sans arracher)
Diffusion ou imitation de chants d'oiseaux (repassé, utilisation d'appeaux)	Temps d'écoute, carte sonore, ...
Nuit à la belle étoile ou bivouac	Affût nocturne
	Observation des invertébrés du sol à l'aide de boîtes loupes (ou équivalent).
Herbier issu de la cueillette	Herbier photographique ou dessin d'observation

ESPÈCES SENSIBLES

- Amphibiens et reptiles : Crapaud commun (*Bufo bufo*), Grenouilles rousse (*Rana temporaria*) et agile (*Rana dalmatina*), Couleuvres helvétique (*Natrix helvetica*), vipérine (*Natrix maura*), d'Esculape (*Zamenis longissimus*) et verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Lézard vert (*Lacerta bilineata*).
- Insectes : Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), Crocothémis écarlate (*Crocothemis erythraea*).

- Mammifères : Martre des pins (*Martes martes*), Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- Oiseaux : Rousserolles effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) et verderolle (*Acrocephalus palustris*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*).
- Plantes : Nivéole de printemps (*Acis fabrei*), Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), Renoncule grande douve (*Ranunculus lingua*), Grande utriculaire (*Utricularia australis*), Peucédon des marais (*Thyselinum palustre*).



Nivéole de printemps



Fougère des marais



Renoncule grande douve

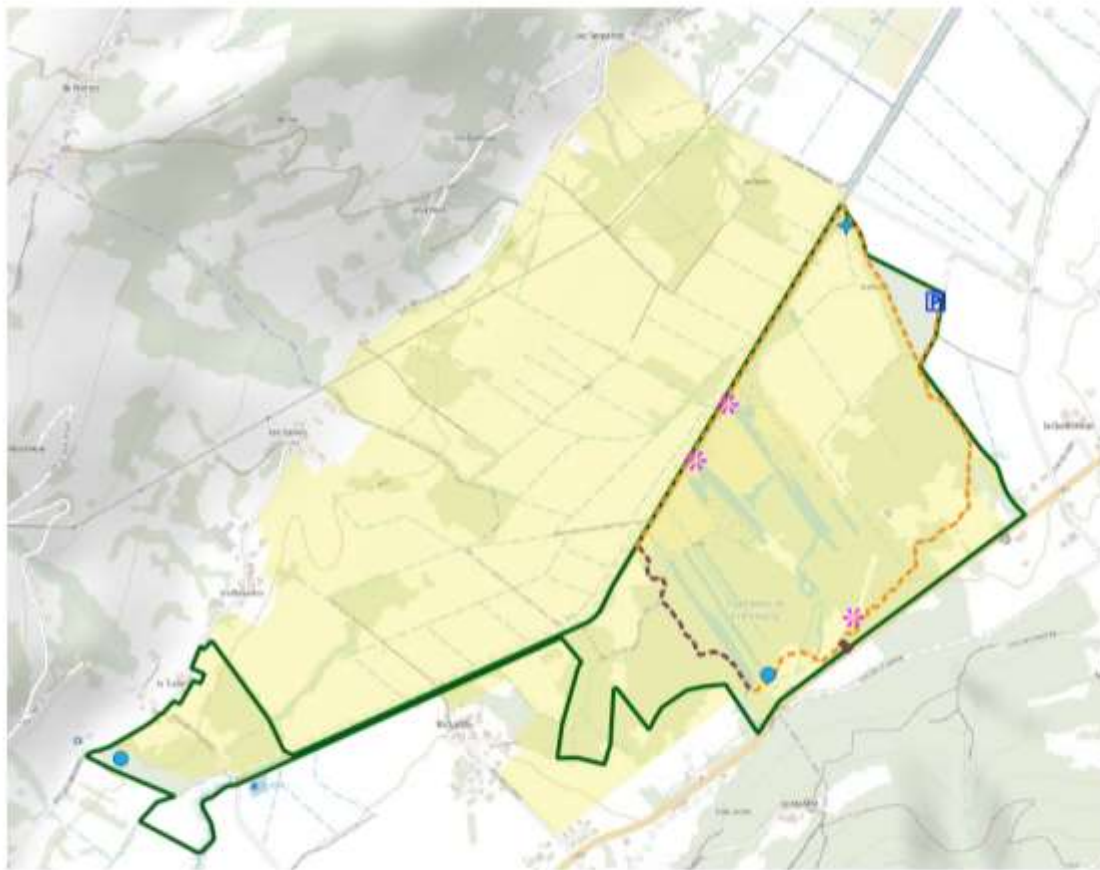


Grande utriculaire

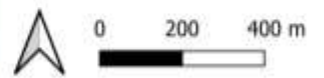


Peucédon des marais

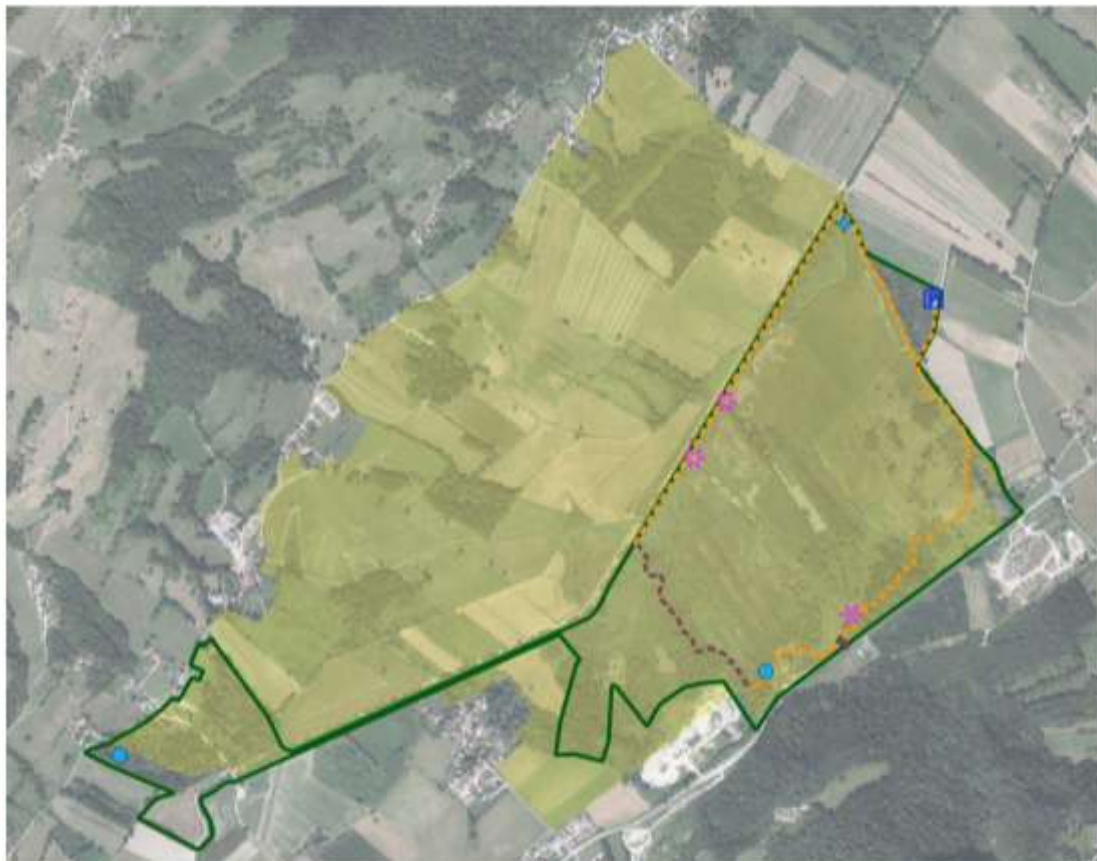
CARTOGRAPHIE



- Parking
- Observatoires
- Passage à petite faune
- Piézomètre
- Mares pédagogiques
- Caillebotis
- Sentiers
- Limite zone Nature 2000
- Limite de l'ENS



Fond de carte : CRAIG plan IGN / Source : gestionnaires de l'ENS / Auteur : FNE Isère



- Parking
- Observatoires
- Passage à petite faune
- Piézomètre
- Mares pédagogiques
- Caillebotis
- Sentiers
- Limite zone Nature 2000
- Limite de l'ENS



Fond de carte : Bing satellite / Source : gestionnaires de l'ENS / Auteur : FNE Isère

Espace Naturel Sensible



Avec le soutien financier du Département de l'Isère

Réalisation : FNE Isère - Juin 2025

Remerciements à tous les gestionnaires rencontrés pour le temps accordé et leur relecture :
Amandine LEMERCIER, Auriane DUMINY, Carole DESPLANQUE, Corine RIBAUT,
Frédéric DALVAI, Guillaume COURTOIS, Julien PERRIER, Laura NGUYEN, Marie
THIBERVILLE, Mathilde CRAMESNIL, Nathalie De YPARRAGUIRRE, Sophie DELASTRE,
Thomas LINOSSIER.

© : FNE Isère